



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PARLEMENTAIRE

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(57<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mardi 29 mai 1990**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

**1. Aménagement du territoire.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 1711).

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

MM. Jean-Claude Lefort,  
Georges Chavanes,  
Gaston Rimareix,  
Jacques Blanc,  
Michel Giraud.

M. Michel Dinet, président de la mission d'information de la commission de la production.

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.

M. Jean-Pierre Baligand, rapporteur d'information de la commission des finances.

M. le président.

MM. Daniel Le Meur,  
Jean Briane.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

**2. Formation des personnels enseignants.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 1734).

**3. Ordre du jour** (p. 1734).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,**  
vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'aménagement du territoire et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

**M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, cher collègue chargé du Plan, 1963-1990, vingt-sept années nous séparent du débat qui a eu lieu dans cette même enceinte à la demande du Premier ministre, Georges Pompidou, et sous l'égide d'Olivier Guichard, vingt-sept années pendant lesquelles, à l'exception de débats budgétaires épisodiques, la représentation nationale n'a pas eu l'occasion de conduire une réflexion de fond sur l'aménagement du territoire, vingt-sept années pendant lesquelles, vous en conviendrez, beaucoup de choses ont changé.

Déjà, en 1963, alors que les députés, sur un fond plutôt sombre, traçaient les grandes orientations de la politique d'aménagement du territoire qui a prévalu si longtemps et qui, reconnaissons-le, a permis un effort d'aménagement presque sans équivalent en Europe, combien, parmi eux, entendaient les premiers craquements d'une société qui commençait à changer en profondeur sous la pression conjuguée des mutations technologiques et des aspirations sociales nouvelles, combien appréhendaient ce que pourrait être la crise qui allait si gravement nous affecter pendant près de quinze ans ?

En effet, après la longue période de modernisation, de croissance des « trente glorieuses », la crise a éclaté, brutale, profonde, impitoyable.

Brutale, provoquée par les chocs pétroliers, affectant une économie fondée sur la facilité de la croissance, gaspilleuse d'énergie, imprévoyante dans ses perspectives, conservatrice et centralisée dans ses modes de fonctionnement et de gestion.

Profonde par les changements structurels qu'elle a engendrés dans les rapports de production, dans les conditions du développement comme dans les comportements collectifs ou individuels.

Impitoyable pour tous ceux et toutes celles qui en ont subi ou en subissent encore les conséquences, femmes ou hommes, territoires ou localités, tous ceux qui n'étaient pas préparés à comprendre, encore moins armés pour l'affronter.

La crise n'a été ni une parenthèse ni une séquence passagère d'un ajustement mineur. Elle a été d'abord le produit d'un mode de gestion refusant de conjuguer harmonieusement développement économique et progrès social, ce qui est toujours un risque majeur.

C'est pourquoi elle a été à la fois rupture et changement, moment historique dans l'évolution de nos sociétés industrielles, formidable creuset pour des transformations à

l'échelle de notre monde puisque celles-ci se sont étendues au continent européen tout entier et bien au-delà - je pense en particulier à l'Afrique ou à l'Amérique latine.

Comment, dès lors, une politique d'aménagement du territoire tout ordonnée sur la croissance aurait-elle pu résister à un tel bouleversement ?

Oui, la vieille politique d'aménagement du territoire a volé en éclats sous les coups de boutoir de la crise. Faillites industrielles, catastrophes régionales, désastres sociaux : il y a dix ans à peine, c'était encore notre contexte familial et tragique, jusqu'au formidable sursaut de ces toutes dernières années qui, après avoir endigué les désastres, a permis de recommencer la conquête économique et de reconstruire avec le succès que l'on sait le développement sur des bases nouvelles.

Pendant cette période, la D.A.T.A.R., outil irremplaçable d'une dynamique d'aménagement en expansion, était mobilisée sur tous les points névralgiques d'un front économique et social qui s'effondrait de toutes parts.

C'était l'époque des pôles de conversion, celle de l'utilisation d'un F.I.A.T. colmateur et des méga-plans sociaux, période difficile, dramatique, toute faite de tensions et de révoltes, parfois du refus de comprendre ou d'avancer, période tumultueuse qui, d'ailleurs, nous a masqué une autre évolution partie de plus loin, sans doute moins spectaculaire dans son impact public mais tout aussi contraignante pour ceux qui la vivent, décisive pour notre avenir, celle de la mutation du monde paysan et de son environnement rural.

Pourtant, la lucidité et le courage ont prévalu. Les conditions du renouveau se sont mises en place avec justesse et constance. Les réformes de structures nécessaires ont eu lieu dans nos industries de base. Le traitement social adéquat, les plans de reconversion et de formation efficaces ont été mis en place, la planification a dégagé des perspectives probables, la décentralisation et le contrat ont fixé une approche et un cadre nouveau aux acteurs.

Non, la crise n'est pas née du hasard. Ne l'est pas plus le spectaculaire redressement économique et social que nous connaissons aujourd'hui et dont, sans complexe, je revendique une modeste part.

Oui, mesdames et messieurs, la crise a tout changé et peu de choses sont comme avant. Bien des tabous sont tombés, des certitudes se sont évanouies, de nouvelles convictions se sont fondées.

On ne peut pas faire l'économie de l'économie. La compétition est devenue une exigence à l'échelle du monde : il faut être performant.

Le changement est une de ces données permanentes de notre temps. Il faut donc bouger, forger les outils de l'adaptation.

Le territoire est devenu essentiel pour le développement économique et la qualité de la vie. De son aménagement dépend la confiance dans l'avenir.

C'est pourquoi nous savons aussi maintenant qu'on ne peut gagner la bataille de la compétitivité sans mobiliser les gens, sans leur expliquer le pourquoi des choses, sans prendre le temps et sans avoir les moyens.

Nous avons appris que notre pays, quoique grand par la renommée, était plus modeste dans la compétition mondiale, que l'espace européen s'ouvrait à lui et pouvait être sa chance et que, pour surmonter l'éparpillement et la surabondance de nos structures institutionnelles et de nos collectifs, il fallait les rassembler autour de projets mobilisateurs, parfaire la décentralisation en élargissant le partenariat et renforcer la cohérence en assurant de nouveau à l'Etat son rôle fédérateur.

Bref, plus personne ne conteste que le seul moyen de réduire le chômage est de créer des emplois, c'est-à-dire d'assurer au développement économique ses conditions les plus favorables pour que les entreprises croissent et prospèrent.

Pourtant, malgré nos performances, nous n'avons pas encore extrait l'épine insupportable du chômage de longue durée, ce qui nous impose encore plus d'efforts et d'imagination, mais aussi et surtout le sens de la solidarité parce que nous sentons bien que, derrière la façade du succès économique, se cachent les réalités de l'exclusion.

La marginalisation est un produit des inégalités de développement, d'un développement à deux vitesses.

Bref, si nous savons que l'emploi est au cœur d'un développement économique performant et que ses conditions ont changé - hier, la sidérurgie se développait sur l'eau, le minerai, le charbon ; aujourd'hui, les entreprises, généralement des petites et des moyennes entreprises, se développent à partir des communications, des services, des universités, de la recherche et des ressources humaines -, nous savons que ce challenge, comme disent les technocrates, s'il est incontournable, est aussi générateur de sélectivité : place aux forts, malheur aux faibles et aux marginaux ! Nous ne pouvons l'accepter.

**M. René Drouin.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Ce type de développement à haute dose de compétitivité exacerbe donc les inégalités. Il percuté de plein fouet les aspirations légitimes de nos concitoyens à une égalité des chances pour la formation, l'emploi, le cadre de vie et le mieux-vivre.

S'il nous pose le défi de l'efficacité économique, il nous pose tout autant et peut-être plus encore celui de la cohésion sociale.

Nous sommes parfaitement capables de relever ces défis.

La France rentre aujourd'hui dans la compétition européenne avec beaucoup de bonnes cartes :

Une situation géographique, à la croisée des courants d'échanges entre l'Europe continentale, la Méditerranée et l'Atlantique ;

Une réserve d'espace qui peut être un formidable atout par rapport à l'Europe du Nord pour attirer et développer de nouvelles activités ;

Une organisation territoriale mieux structurée que par le passé et qui préserve un certain équilibre entre modes de vie urbains et ruraux ;

Une évolution démographique qui reste meilleure que celle de nos voisins européens.

Certes, ces avantages ne sont pas absolus, d'autant que nous sommes également confrontés à d'autres données moins favorables :

Notre positionnement d'ensemble est encore insuffisant par rapport aux grands axes du développement européen. Une chose est d'être le centre géographique de la communauté, autre chose est d'être son centre économique.

Le réseau urbain français reste trop hiérarchisé et peu autonome par rapport à la capitale, alors qu'une bonne répartition sur le territoire des fonctions économiques améliorerait notre compétitivité.

Enfin, la décentralisation est chez nous une réalité récente. L'implication des collectivités dans l'action économique locale n'en est qu'à ses débuts. Nos régions sont encore des entités légères par rapport aux poids lourds que sont par exemple les Länder allemands.

Bien sûr, ces handicaps varient d'une région à l'autre. Certaines d'entre elles sont bien préparées aux échéances européennes et d'autres encore à la traîne. En outre, au sein même de chaque région, cette dualité existe.

Tous ces contrastes risquent de s'aggraver sous l'effet des compétitions. Il est donc essentiel d'agir dans le sens d'une plus grande solidarité et d'une plus grande intégration de notre organisation territoriale.

Il faut le faire sans retard. Nous disposons pour cela de dix à quinze ans pendant lesquels le jeu restera relativement ouvert.

Dans ces conditions, une politique nationale d'aménagements du territoire est plus nécessaire que jamais. C'est pourquoi je propose d'engager une nouvelle étape.

Moderniser notre économie reste un objectif majeur. Sa réussite passe maintenant par la valorisation de nos territoires dont on ne peut priver aucun d'entre eux. Il ne peut y avoir de territoires condamnés. Les rendre solidaires les uns des autres, c'est les assurer d'être parties prenantes et bénéficiaires de l'effort et du mouvement d'ensemble.

Moderniser et solidariser, telle est la stratégie d'aménagement du territoire que je vous propose.

Elle implique de voir loin dans le temps. C'est pourquoi j'ai relancé la prospective à la D.A.T.A.R pour dégager les scénarios de l'avenir. Dix programmes d'étude sont lancés. Les régions y seront associées et ces travaux seront coordonnés avec ceux qu'entreprend par ailleurs la Commission européenne.

Mais cette stratégie implique aussi d'avoir une vision large des problèmes. Une approche par grandes zones devrait permettre de situer les territoires dans l'espace européen et d'évaluer les vrais enjeux spatiaux.

Dans cet esprit, le groupe d'études « GEM Régions », chargé par Edith Cresson et moi-même d'étudier comment préparer le territoire français à la compétition européenne, a proposé de réfléchir à l'aménagement de notre espace selon trois grands ensembles : bassin Rhin-Rhône, bassin Nord-Ouest, bassin Atlantique-Pyrénées. J'ai demandé à la D.A.T.A.R. de coordonner ces travaux.

Il s'agit bien sûr d'une première esquisse qui mérite d'être affinée, mais je suis persuadé que c'est bien selon cette approche qu'il faut procéder.

Enfin, nos concitoyens et leurs enfants veulent de plus en plus être des acteurs reconnus de leur vie quotidienne et de leur avenir. La prise en compte de la dimension locale des problèmes doit être pour nous une exigence permanente. Faute de quoi, nos schémas ne seront qu'un exercice de technocrates.

Cette nouvelle stratégie d'aménagement du territoire doit être mise en œuvre pour atteindre quatre objectifs : insérer l'espace français dans son environnement européen ; réduire nos déséquilibres les plus graves ; rendre plus solidaires les territoires entre eux ; enfin, construire un développement régional réellement décentralisé.

Premier objectif : mieux insérer l'espace français dans l'Europe.

Je l'ai souligné à l'instant, notre espace n'est pas encore suffisamment articulé aux axes ou aux foyers de dynamisme européen, qui sont situés au nord ou à l'est de ses frontières ou qui se dessinent au sud.

Nos réseaux de communication se sont beaucoup étoffés depuis deux décennies, mais leur configuration d'ensemble reste encore très radiale et très hexagonale. Il faut maintenant leur donner une dimension plus transversale et plus internationale.

Nous devons également jouer de la situation de « carrefours » européens d'un certain nombre de nos espaces. Carrefours pour les échanges, mais aussi points de rayonnement intellectuels ou culturels et pôles de développement économique préférentiels.

Pour bien saisir ces problèmes, il faut les poser à leur bon niveau géographique, celui des grands ensembles territoriaux que j'évoquais précédemment.

En partant des vocations spécifiques de chacun de ces ensembles, deux efforts me paraissent devoir être menés de front.

D'une part, il faut faire des infrastructures un facteur d'intégration de nos territoires dans l'Europe : réseau autoroutier, réseau TGV, lignes aériennes, télécommunications, ce sont des choix très lourds au plan financier qu'il nous appartient de faire, mais si nous ne réalisons pas ces investissements majeurs dans les vingt-cinq ans, nous ne pourrions plus parler d'avenir européen pour une grande partie de notre territoire.

**M. Daniel Goulet.** Demandez au ministre des finances de vous aider !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Vu l'ampleur des efforts à faire, tout ne sera pas possible en même temps et partout. C'est pourquoi il nous faut évaluer très précisément les priorités, en prenant en compte ce qui a déjà été fait et en identifiant bien les avantages de chacun des modes de communication en fonction des situations rencontrées.

On ne peut pas en rester à l'appréciation : « tout, plus et mieux », chacun voulant sa gare TGV, son échangeur autoroutier, son aéroport et sa zone de télécommunications avancées.

D'autre part, il faut développer quelques grands projets d'aménagement pour renforcer la vocation européenne de nos ensembles territoriaux. Je pense en particulier à l'exten-

sion de grands pôles technologiques, à l'instar de ce qui se prépare sur Sophia-Antipolis, ou à ce qui peut se réaliser autour du tunnel sous la Manche ou des points nodaux du futur réseau TGV, sur des pôles comme Roissy ou Satolas. Il nous faut retrouver, pour ces grands projets, l'esprit pionnier qui a présidé aux anciennes missions d'aménagement mais, bien sûr, dans le contexte nouveau de la dynamique de la décentralisation.

Deuxième objectif : réduire nos déséquilibres les plus graves. Bien insérer notre espace dans l'Europe, sans réduire en même temps les inégalités qui persistent ou les déséquilibres qui pointent, n'aurait aucun sens ; ce serait perdre d'un côté ce que nous pouvons espérer gagner de l'autre.

C'est pourquoi je vous propose d'attaquer d'abord quatre grands foyers de déséquilibres générateurs d'inégalités importantes : la région parisienne, les zones rurales fragiles, les disparités en matière d'emploi et d'habitat, l'environnement.

La région parisienne, en premier lieu.

A l'échelle européenne, Paris et l'Ile-de-France peuvent être une chance pour l'ensemble du territoire. La région capitale constitue en effet un élément de rééquilibrage de la Communauté vers l'ouest ; elle peut entraîner dans sa dynamique d'autres métropoles françaises.

Mais pour cela, il nous faut une région parisienne plus performante dans son fonctionnement, mieux équilibrée dans son développement économique et social, plus solidaire de l'ensemble du territoire national. Or, les évolutions actuelles ne vont pas dans ce sens, loin s'en faut.

La politique nationale doit donc agir dans deux directions :

D'une part, la réorganisation interne de la région parisienne ; c'est l'objet du chantier ouvert par le Premier ministre, qui vient de se traduire par le programme d'urgence décidé en 1989 et par la mise en chantier d'un nouveau schéma directeur d'aménagement ;

D'autre part, la recherche d'un meilleur équilibre entre Paris et la province. La région Ile-de-France ne doit pas être une région « attrape-tout ». Il faut au contraire encourager la redistribution sur le territoire des grandes fonctions économiques et intellectuelles qui ne sont pas indispensables au rôle international de Paris. Il faut également aménager autour de l'Ile-de-France un grand Bassin parisien.

Les zones rurales fragiles, en deuxième lieu.

Certains territoires ruraux connaissent le cumul des retards et des handicaps de développement. Ils se trouvent de plus en plus dans une situation critique. Il nous faut donc agir vite et fort.

Il faut d'abord donner priorité à l'emploi en favorisant l'implantation de projets industriels, tertiaires ou artisanaux dynamiques, susceptibles d'assurer la relève des activités traditionnelles.

**M. Pierre Métals.** C'est indispensable !

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Je suis favorable à la création d'un nouveau dispositif d'aide aux P.M.I. dans les zones rurales fragiles, et en tout premier lieu dans les départements ruraux les plus affectés par le retrait de l'activité agricole.

**M. André Lejeune.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Je serai donc très attentif à vos propositions à ce sujet :

Il nous faut, ensuite, mettre en place une politique de services publics de qualité, reposant sur le principe de la complémentarité et du regroupement intercommunal et sur un maillage des territoires grâce aux nouvelles techniques de communication.

Il faut, enfin, conforter les petites villes rurales dans leur rôle d'accueil des activités et de lieu principal de regroupement des services.

Dans la priorité que je donne aux infrastructures de communication, je pense tout particulièrement au développement des territoires ruraux. Celui-ci passe d'abord, qu'on le veuille ou non, par la route et l'autoroute.

Les inégalités en matière d'emploi et d'habitat, en troisième lieu.

En ce qui concerne l'emploi, les dynamiques s'expriment encore aujourd'hui de façon très différente selon qu'on se trouve dans des régions bien restructurées ou dans celles qui sont encore en mutation. La croissance peut encore accentuer ces disparités. D'où la nécessité de poursuivre une politique active de localisation des activités dans les zones prioritaires que restent les bassins industriels toujours affectés par les effets de la restructuration et qui ont toujours besoin de soutiens spécifiques. Le retour de grands projets industriels français ou étrangers dans la perspective de 1993 est une opportunité qu'il faut saisir. Dans un contexte de vive concurrence, il faut donc en dégager les moyens.

Par ailleurs, le développement local qui fédère les initiatives des acteurs du terrain autour d'un projet de développement doit être soutenu, car il est toujours porteur d'emplois. C'est à cette condition que nous réussirons à créer - ou à recréer - localement un tissu économique solide.

En ce qui concerne l'habitat, près de deux millions de nos concitoyens s'estiment encore très mal logés ; quatre cent mille d'entre eux sont dans une situation précaire.

La priorité accordée par le Gouvernement au logement social, que le ministre du logement défend avec vigueur, n'est plus à justifier. Mais c'est également une nouvelle politique foncière, plus volontariste, dans les grandes agglomérations, qu'il nous faut trouver. La région parisienne est loin d'être la seule concernée.

Il y a également, sur le thème de l'environnement, une forte attente de nos concitoyens. De toute façon, nous ne pourrions plus progresser en matière d'aménagement si nous n'intégrons pas cette préoccupation très en amont de nos réflexions.

A titre d'exemple, j'ai évoqué, il y a quelques instants, les énormes efforts que nous allons devoir consentir en matière autoroutière et ferroviaire. Comment les mener à bien sans altérer l'environnement ?

Nos grandes régions touristiques, du littoral ou de la montagne, nos grands sites naturels et culturels sont de formidables atouts de rayonnement pour la France dans l'Europe. Comment les valoriser sans aboutir, là aussi, à une urbanisation anarchique qui peut en quelques années les saccager complètement ?

Troisième objectif : rendre nos territoires plus solidaires les uns des autres.

J'ai insisté sur la nécessité de passer de l'isolement à la complémentarité des espaces. Pour cela, il nous faut développer une nouvelle démarche des réseaux.

Alors que l'Europe de demain sera, pour une bonne part, l'Europe des villes, notre système urbain n'est pas complètement adapté à ce contexte.

En dehors de Paris, qui fait presque jeu égal avec Londres, nos villes de plus de 200 000 habitants sont mal classées en termes de rayonnement international, alors que nos voisins d'Europe ont su au contraire faire jouer la spécialisation de leurs villes.

Il faut donc aider nos principales régions urbaines à accéder à un niveau supérieur de rayonnement international. Cela concerne une dizaine de grandes agglomérations et ce sont, bien sûr, des stratégies différenciées qu'il conviendra de mettre en œuvre, en fonction de chaque ville et de chaque grande zone.

Il faut en même temps développer des réseaux de villes. Si nos villes doivent davantage se spécialiser pour acquérir des créneaux de compétences internationales, elles doivent également se compléter mutuellement. Ces « réseaux de villes » doivent associer de grandes villes aux villes intermédiaires ou des villes moyennes entre elles, à une échelle régionale ou interrégionale.

Les universités et les pôles de recherche sont également des éléments clés de la compétition régionale en Europe.

Je suis persuadé qu'il faut concevoir l'implantation des activités universitaires et de recherche sur l'ensemble du territoire selon la démarche des réseaux de coopération que je développais à l'instant. Cela vaut pour la recherche comme pour l'enseignement supérieur, et c'est dans cet esprit que nous abordons avec Hubert Curien et Lionel Jospin les grands chantiers de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

Quatrième et dernier objectif : construire un développement régional réellement décentralisé.

Ce qui est nouveau depuis la décentralisation et qu'il convient de mieux traduire dans les faits, c'est qu'une politique nationale d'aménagement du territoire n'est plus uniquement une politique d'Etat, ce qui impose de mieux distinguer les rôles de chacun et de construire les modes de partenariat indispensables.

Cependant, ce n'est pas « plus d'Etat » qu'il faut, mais « mieux d'Etat ».

**M. Jean-Yves Chemard.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Distinguons d'abord bien les rôles.

L'Etat garde un rôle prééminent dans quatre fonctions : il joue forcément un rôle de concepteur d'ensemble, d'architecte ; il conserve des missions d'aménageur, qu'il s'agisse des infrastructures, de la formation, de la recherche publique, des grands travaux ; il doit garantir la solidarité et exercer si besoin est sa fonction d'arbitrage ; il peut jouer, enfin, un rôle de catalyseur pour favoriser l'innovation dans le cadre d'un partenariat local.

Dans cette logique, l'Etat se doit d'être très sélectif dans ses interventions, en agissant aux deux bouts de la chaîne : d'une part, et en priorité là où cela va très mal, c'est-à-dire lorsque les processus de perte de substance économique ou d'exclusion risquent de rompre le tissu économique et social, là où les mécanismes normaux de solidarité régionale ne peuvent pas jouer ; d'autre part, lorsqu'il faut impulser, innover, organiser des projets majeurs, d'intérêt national, dont la réussite conditionne l'avenir de nos régions.

Les collectivités territoriales doivent, quant à elles, remplir à chaque niveau des rôles bien définis.

En ce qui concerne les régions, il est important qu'elles exercent pleinement les compétences d'aménagement de leur territoire et de soutien au développement économique qui sont leur vocation première et, à vrai dire, leur principale source de légitimité à côté des autres collectivités territoriales. L'Etat, par le biais, précisément, des politiques contractuelles, est bien placé pour exercer une influence bénéfique en ce sens.

Dans un tel cadre, les départements devraient trouver leur place, par rapport à l'Etat et aux régions, dans la création d'emplois, l'organisation des services et le développement de l'intercommunalité, notamment en milieu rural.

Il faut, enfin, mieux organiser le partenariat.

Les contrats de plan Etat-Région sont un des moyens clés de ce partenariat. Je souhaite à cet égard que l'élaboration des prochains contrats soit l'occasion d'une association encore plus étroite des collectivités infra-régionales, notamment des départements, et des organismes socioprofessionnels, et que l'ensemble des procédures contractuelles mises en œuvre s'emboîtent les unes dans les autres, un peu à la façon de « poupées gigognes », afin d'assurer la meilleure cohérence possible à nos programmes territoriaux.

Enfin, aujourd'hui, l'Europe est le partenaire incontournable de nombre de nos politiques.

Les politiques régionales de la Communauté fonctionnent actuellement selon une logique redistributive, qui s'explique par les écarts importants qui existent entre les Etats membres. Mais il faudra tôt ou tard leur faire franchir une nouvelle étape vers une politique d'aménagement du territoire européen. C'est le mouvement que j'ai lancé lors de la conférence des ministres européens de l'aménagement du territoire qui s'est tenue à Nantes en 1989. Cette démarche sera poursuivie lors d'une nouvelle conférence qui se tiendra cette année en Italie.

Je ne mésestime pas les difficultés de cette entreprise qui tiennent autant à son caractère novateur qu'aux différences conceptuelles qui existent en matière d'aménagement du territoire entre les Etats membres. Mais la réussite de cette mutation est le ferment indispensable du développement équilibré du futur espace européen.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, je voudrais revenir sur quelques idées.

Nous agissons pour l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens ou de leurs enfants et ils veulent y participer. Aussi, nos grandes visions de l'avenir doivent les concerner, être confrontées à leurs aspirations.

Il est bon d'avoir quelques idées simples pour que chacun puisse être, quel que soit le lieu où il vit, un acteur des changements de sa vie et non un marginal ou un assisté. Cela se mesure, là à l'accès au logement, là à une formation, là encore à l'accès à l'autoroute. Chacun ne peut tout demander, mais chacun doit pouvoir rechercher avec les autres les actions spécifiques qui lui donneront les meilleures chances.

Voilà ce que nous devons avoir en tête quand nous concevons le schéma national des autoroutes, celui des enseignements et le reste. Est-ce une utopie que d'afficher une ambition concrète d'aménagement pour nos bassins d'emploi : celle de les voir, dans un délai raisonnable - une quinzaine d'années - bénéficier tous d'une base d'équipements et de services qui placent leurs principaux centres urbains à moins d'une demi-heure d'un échangeur autoroutier, à moins d'une heure d'un aéroport ou d'une gare T.G.V., et de les doter chacun d'au moins une filière de formation conduisant à bac + 2 ?

L'aménagement du territoire n'est pas une politique par défaut, un supplément d'âme aux autres politiques ; c'est un instrument de conciliation de nos actions en fonction de nos choix de société. Il est par définition volontaire et il doit imprégner les autres politiques dès leur conception. La complexité des grands systèmes qui organisent nos sociétés ne doit pas servir d'alibi à l'inertie ou l'incohérence.

Aussi, je vous invite, mesdames, messieurs les députés, plus aux projets qu'aux souvenirs, à la proposition plutôt qu'à la requête, en regardant loin.

Prendre conscience des besoins pour une période de vingt à vingt-cinq ans est la condition pour se donner des marges de manœuvre dans le court terme. A ce prix, l'aménagement du territoire redeviendra une idée neuve.

Permettez-moi, pour conclure, d'emprunter à Victor Hugo...

**M. Alain Bonnet.** Bonne référence !

**M. Michel Crépeau.** « Ô combien de marins, combien de capitaines... »

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** ... et d'appliquer cette formule à l'aménagement du territoire : « Les pauvres veulent être riches ; les riches ne veulent pas être pauvres ». Je crois que c'est là le fond du problème. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lefort, premier orateur inscrit.

**M. Jean-Claude Lefort.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord faire part d'une nette protestation.

Nous discutons en effet d'un aspect majeur touchant à l'avenir de la France, et notre assemblée ne dispose des documents de travail que depuis hier soir. (*« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Il s'agit, vous en conviendrez, d'une attitude pour le moins légère, qui cache mal un mépris certain de la représentation nationale.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Pourquoi ? Les communistes ne viennent pas en commission ?

**M. Michel Crépeau.** Nous avons ce document depuis huit jours !

L'aménagement du territoire, monsieur le ministre, loin d'être un problème technique, procède évidemment d'une vision, d'une politique pour notre pays.

Quel avenir, quelle ambition pour la France voulons-nous, dans le cadre de l'Europe et du monde d'aujourd'hui ? Telle est la question première qui détermine tout le reste.

Le libéralisme, voilà désormais votre credo. Il en résulte une politique d'aménagement qu'on dirait tout droit sortie du rapport d'Olivier Guichard consacré à cette question en 1987.

Comment pourrions-nous trouver aujourd'hui positive une politique que nous trouvions - vous et nous - mauvaise hier ? C'est pourtant à ce revirement que vous procédez une nouvelle fois aujourd'hui.

Car quelle était la ligne directrice du rapport Guichard de 1987 ? Elle était non pas de redresser la France, mais au contraire de la placer en position de subordonnée dans une Europe dominée par l'étranger. Il s'agissait, selon une logique toute libérale, d'accepter de ne plus être autre chose qu'un pays étroitement spécialisé dans les activités de la finance, du transit, de l'armement et de faire du « reste » une vaste zone de tourisme.

Et que nous propose-t-on aujourd'hui ? La même copie, la même politique dangereuse et négative pour notre pays et notre peuple. Vous proposez même, monsieur le ministre, de franchir une nouvelle étape dans ce sens.

J'entends bien que cette politique est favorable, en revanche, aux grandes sociétés françaises présentes sur ces quelques créneaux. Leurs profits n'ont jamais été aussi florissants. Mais à quel prix tout cela s'est-il fait ? Au prix du chômage et de la précarité, au prix de l'aggravation des injustices de toutes sortes et des inégalités, au prix de l'affaiblissement de la France en Europe et dans le monde.

Juste quatre exemples pour confirmer que mon propos n'est pas une accusation gratuite ou un procès d'intention.

La finance ? Depuis 1987, monsieur le ministre, 40 p. 100 des profits bruts des entreprises, c'est-à-dire 344 milliards de francs, ont été mobilisés dans des opérations spéculatives.

M. Barre nous assurait naguère, de toute la hauteur du maréchal de l'économie qu'il prétendait être, que « les profits d'aujourd'hui sont les emplois de demain ». Les profits sont présents, c'est exact. Mais où sont les emplois ?

**M. Jean-Pierre Lapelle.** Six cent mille ont été créés !

**M. Jean-Claude Lefort.** Les profits, vous ne savez pas quoi trouver pour les accroître encore en multipliant les cadeaux de toutes sortes aux grandes sociétés. Il est vrai que, cette fois-ci, nous avons à faire à « Hercule » !

Les déséquilibres régionaux ? Selon le rapport de la commission du X<sup>e</sup> plan présidée par M. Bloch-Lainé, 40 p. 100 des cantons ruraux peuvent être considérés comme des cantons fragiles et 500 000 exploitations agricoles sont appelées à disparaître dans un avenir relativement proche. Vous appelez cela la « chance » de la France !

L'affaiblissement de la France ? De 1986 à 1988, les produits en provenance de la République fédérale d'Allemagne ont progressé de 40 p. 100 en Normandie, de 50 p. 100 dans les Pays-de-la-Loire, de 58 p. 100 en Bretagne et de 162 p. 100 en Midi-Pyrénées. Vous appelez ça la « chance » de la France !

Le tourisme ? Mais quel tourisme ? Il y a tout juste soixante-douze heures, le nouveau port de plaisance de Bastia a été inauguré. Savez-vous jusqu'à combien se loue un anneau pour accrocher un bateau à l'année ? A 50 millions de centimes ! 50 millions de centimes, monsieur le ministre, pour accrocher un bateau ! C'est l'équivalent de dix ans de travail d'un smicard.

Et aux fonctionnaires corses qui manifestaient, qu'a-t-on répondu récemment ? Il n'y a pas d'argent !

Voilà la vérité, monsieur le ministre. Et voilà la source des difficultés dont souffre notre pays. Ce n'est pas la crise en général, c'est la politique mise en œuvre qui en est la cause. A suivre le libéralisme sur sa pente, on pousse la France dans l'ornière.

Or vous ne décrochez pas de cette politique. Tout au contraire, vous l'aggravez.

Pour vous, selon cette logique, la France doit s'inscrire dans un aménagement spatial européen connu sous le nom de « banane ».

Il s'agit d'accepter que notre aménagement du territoire dépende d'un espace européen de la finance constitué par un arc de cercle allant de Glasgow à Milan en passant par Francfort et Genève. Paris - j'y reviendrai -, excentré par rapport à cet axe, devrait se structurer en place financière. Un autre axe relierait la Bavière, l'Italie du nord à Barcelone et à Madrid.

C'est à partir de là que les sommes mobilisées par l'Etat - 100 milliards de francs de 1989 à 1992 - vont dans les régions, en particulier pour les réseaux et les voies de communications rapides liés aux axes de transits financiers et commerciaux les plus importants.

En vérité, en fait d'aménagement du territoire, il faut comprendre, avec cette politique, aménagement du territoire au profit exclusif du grand capital.

Monsieur le ministre, ce n'est pas de Victor Hugo, mais il est certain que le bonheur des uns fait le malheur des autres. Le bonheur des grandes sociétés capitalistes fait le malheur de notre peuple et de notre pays.

C'est pourquoi ces projets tellement négatifs, vous ne pouvez pas les mettre en œuvre avec l'appui des populations. Aussi avez-vous choisi de les imposer. Car on ne peut séparer l'aménagement du territoire que nous discutons aujourd'hui du projet de loi Joxe-Baylet.

Car, avec ce projet de loi, de quoi s'agit-il ? C'est écrit noir sur blanc. Il s'agit de procéder à des regroupements autoritaires de nos régions afin que notre pays n'en compte plus que cinq ou six, et cela en écrasant un des acquis les plus singuliers de la Révolution française : l'existence de communes, de collectivités locales proches des gens et sous leur contrôle.

Ces « euréglions » dirigées par un super-préfet et un super-président constitueront en vérité une régression de plus de deux siècles.

Il se dessine ainsi une sorte de carte de l'Europe et de son organisation qui fait plutôt penser à celle de Charlemagne, en tout cas pas à celle de l'avenir, pas à celle de « la maison commune européenne » composée de nations souveraines, coopérant entre elles.

La comparaison n'est pas excessive : abolir les communes pour les englober dans des super-régions, c'est revenir à une organisation féodale de la France pour imposer à notre peuple les quatre volontés du pouvoir central.

Dans ce cadre, vous l'avez dit, mention particulière doit être faite à la région parisienne, car c'est vraiment un sort particulier que vous voulez lui faire subir.

Cette région, qui est le cœur de la France, et dispose d'un potentiel de travail et de création considérable, connaît néanmoins des difficultés immenses.

Emploi, logement, transport, école, environnement : autant de problèmes qui s'additionnent et s'accumulent, provoquant un vif mécontentement.

Or, au lieu de s'attaquer à ces graves questions, sources d'inégalités et de déséquilibres, que propose le prétendu Livre blanc écrit d'après un scénario signé Michel Rocard ? Il vise à intégrer la région Ile-de-France dans cette politique européenne négative en cherchant à faire de Paris et de sa région une place financière concurrente de Francfort ou de Londres.

Ce choix a des conséquences prévisibles absolument redoutables pour notre région.

Une conséquence prévisible est l'aggravation de l'hémorragie industrielle. Déjà 25 p. 100 des emplois industriels ont disparu entre 1975 et 1984.

Le « tout bureaux » préconisé annonce la mort de dizaines et de dizaines de milliers d'emplois. Dans les Hauts-de-Seine, c'est le site de Renault-Billancourt qu'on veut rayer de la carte.

En Seine-Saint-Denis, ce sont 30 000 emplois qui sont menacés sur la seule Plaine-Saint-Denis. Dans le Val-de-Marne, ce sont 22 p. 100 des salariés de tout le département qui sont visés par la seule opération dite du « Manhattan-sur-Seine » sortie de la tête d'un des architectes courtisans du « château », le sieur Roland Castro.

En quoi ces projets s'attaquent-ils aux problèmes du chômage ? Tout au contraire, c'est évident, ils les aggravent. Et avec le déperissement d'industries modernes dans la région, c'est toute la France qui est atteinte dans sa substance.

Autre conséquence, absolument certaine : la progression de la spéculation foncière et immobilière, le recul du logement social. C'est ainsi qu'à Boulogne, sur une partie de l'usine Renault, des logements F 4 sont vendus 4 millions et demi de francs !

Et comme si cela ne suffisait pas, les offices H.L.M. sont victimes d'un véritable racket de la part de l'Etat et des banques.

Une telle politique s'oppose en tout point au développement nécessaire du logement social en région parisienne.

La conséquence du plan Rocard, c'est la fuite en avant dans le « tout-autoroute », à péage, au détriment des transports en commun, alors que la région étouffe sous les problèmes de circulation.

Il est d'ailleurs frappant de constater combien le « tout-T.G.V. » se fait au détriment du réseau S.N.C.F., au profit du développement du transport par camion, qui devient véritablement insupportable.

Tous ces projets sont aux antipodes des besoins des Français. C'est pourquoi ils provoquent un rejet majoritaire des élus, des associations les plus diverses, des populations.

Le plan Rocard est en réalité un contre-projet des programmes municipaux élaborés par les gens eux-mêmes.

Monsieur le ministre, notre ambition, à nous, hommes de gauche, est autre. Notre ambition, c'est l'épanouissement de l'homme et le redressement de notre pays.

C'est pourquoi nous proposons, en premier lieu, de lutter contre toutes les inégalités et d'assurer une réelle solidarité au développement des zones défavorisées. A l'inverse d'un développement hypertrophié de quelques régions et de l'atrophie des autres, nous proposons un développement équilibré et harmonieux de toutes les régions. Franchement, monsieur le ministre, à notre époque, est-ce vraiment un luxe pour un jeune Corse de vivre en Corse, pour un jeune Breton de vivre en Bretagne, pour un jeune du Languedoc de vivre dans sa région ?

C'est pourquoi nous proposons, en second lieu, non seulement le maintien, mais le développement d'une activité industrielle moderne. Dans l'automobile, la machine-outil, l'électronique, l'informatique, la chimie, la biochimie, l'agro-alimentaire, des centaines de milliers d'emplois peuvent être créés. Voilà ce qui serait utile aux salariés et au pays. Voilà ce qui serait moderne.

C'est pourquoi nous proposons, en troisième lieu, une véritable politique de relance du logement social, avec, en amont, des mesures pour empêcher la spéculation foncière et, en aval, des aides accrues de l'Etat, la suppression de la T.V.A. payée par les offices H.L.M., la réduction des taux d'intérêt bancaires pour les logements sociaux collectifs et individuels, ce qui permettrait de baisser les loyers.

C'est pourquoi nous proposons, en quatrième lieu, de mettre un terme au déséquilibre dans les modes de transport, source de difficultés et de nuisances multiples, en inversant les choix actuels, en consacrant ce qui doit l'être au développement du réseau S.N.C.F., voyageurs et marchandises, des voies fluviales et des transports en commun dans les agglomérations. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à tout projet de péage aux abords des agglomérations.

C'est pourquoi nous proposons, en cinquième lieu, de combattre, afin d'en finir avec lui, ce véritable fléau que constitue l'échec scolaire. De la maternelle à l'université, il faut enfin, dans les faits, accorder la priorité à l'éducation.

Et nous disons fermement : ne touchez pas à l'autonomie des communes, ne touchez pas au choix de leurs habitants, ne touchez pas au suffrage universel ! La liberté, c'est de dire en la matière : supprimez le projet de loi Joxe-Baylet !

Voilà, monsieur le ministre, six priorités que nous mettons en avant et qui donneraient un sens à l'aménagement du territoire dans l'intérêt des hommes et du pays.

C'est évidemment, décrite ici à grands traits, une autre politique que la vôtre que nous proposons. Car c'est une politique humaine et nationale. C'est une politique de gauche.

C'est pourquoi, au-delà de cet hémicycle, elle rassemble celles et ceux qui restent attachés à ces valeurs de justice, de liberté et de progrès.

Ils sont des millions et des millions dans notre pays. Nous leur tendons la main.

Ensemble, nous relèverons le défi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Chavanes.

**M. Georges Chavanes.** Monsieur le ministre, lors de la dernière discussion budgétaire, à l'automne, nous avons demandé l'organisation d'un débat sur l'aménagement du territoire, car nous avions constaté, avec regret, que vous n'aviez pas obtenu les arbitrages que vous souhaitiez et que, comme depuis un certain nombre d'années, ce budget était en recul.

Ce débat, vous nous l'aviez promis. Il se déroule aujourd'hui. Nous vous en remercions. Et le nombre élevé de députés présents sur ces bancs prouve l'intérêt porté à cette question.

Mais vous me permettrez de manifester mon étonnement devant l'absence de M. le Premier ministre. Où est M. Rocard ? Si un tel débat ne le concerne pas, quel débat pourra le concerner ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Georges Chavanes.** On me répondra qu'il participe à une « table ronde ». Eh bien ! je peux vous dire, monsieur le ministre, qu'une table ronde sur ce sujet intéresserait l'ensemble du Parlement et que tous les partis politiques se réuniraient autour de vous sur ce sujet tellement la situation est grave.

En 1964, Olivier Guichard, que je remercie d'assister à ce débat (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), était présent au banc du Gouvernement, au côté de Georges Pompidou et de nombreux ministres, pour lancer la D.A.T.A.R., opération qui, pendant des années, a représenté l'espérance pour la France profonde et pour toutes les régions en difficulté ou en reconversion.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Pour l'Ouest de la France, oui !

**M. Georges Chavanes.** On a le souvenir d'Olivier Guichard comme délégué à l'aménagement du territoire, on a le souvenir de Jérôme Monod, mais on ne se souvient guère de leurs successeurs, non qu'ils n'aient pas été bons, mais pour la simple raison qu'ils ont disposé de moyens de plus en plus réduits. Quand un délégué à l'aménagement du territoire se rend aujourd'hui en province, pratiquement plus personne ne se dérange pour l'écouter, car il ne fait que répéter des promesses qui ne sont jamais tenues. Or la France attend des résultats. Et, monsieur le ministre, quand vous entendrez Michel Dinot et Jean-Pierre Kucheida présenter le rapport de la mission d'information, à laquelle, avec quelques parlementaires, j'ai eu l'honneur de participer, vous constaterez qu'il y a sur ce sujet unanimité. Tout ce que nous allons vous dire recueille l'assentiment de tous les parlementaires membres de cette mission. Le seul absent permanent était le représentant du parti communiste. Celui-ci excepté, c'est à l'unanimité que la mission d'information a souscrit aux conclusions qui vous seront présentées tout à l'heure.

Le bilan qui a été dressé est très grave. Pourquoi ? Parce que, d'un côté, il y a une France qui avance, qui marche, qui se développe, et, de l'autre côté, une France qui recule, une France qui attend. Une France qui attend quoi ? Qui attend la solidarité de tout le pays ! En effet, près de mille cantons ruraux sont en voie de désertification. Dans ces cantons, il n'y a plus d'espoir : le chômage s'y développe, la misère s'y installe et l'espérance disparaît.

Je connais cette situation dans mon département, la Charente. Je peux vous assurer que ma permanence ne désemplit pas de gens qui viennent me dire : « Mais qu'attendez-vous pour vous occuper de nous ? » Je vous assure que c'est un problème d'espérance. Ce débat était attendu dans tout le pays ; nous espérons qu'il en sortira quelque chose.

Pour ma part, j'aborderai brièvement cinq points : la D.A.T.A.R., son rôle, ses moyens ; les infrastructures ; le moyen de capter des grands projets comme il en existe dans le monde ; l'aide aux investissements des P.M.E. ; enfin, la prime d'aménagement du territoire pour les petits projets.

La D.A.T.A.R., je n'en dirai que quelques mots. Chacun le sait : son influence tend vers zéro. Ses moyens financiers disparaissent progressivement. Elle n'intéresse plus, car elle ne peut plus faire grand-chose.

**M. Michel Giraud.** Ça, c'est vrai !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Il faut remercier M. Madelin !

**M. Georges Chavanes.** Quelques cellules à l'étranger, malheureusement peu étoffées, et de plus en plus de projets qui disparaissent du territoire français faute d'avoir été connus. Quand, dans l'industrie, on perd une commande après s'être battu, on n'est pas trop morose. On s'est battu ! Mais quand on perd une commande sans même l'avoir connue, alors, là, on devient vraiment coupable. C'est ce qui se passe aujourd'hui. La D.A.T.A.R. n'a plus de moyens, la D.A.T.A.R. est en crise. Il est urgent de lui accorder des

moyens financiers qui redonneront courage à la fois aux personnels qui y travaillent et aux industriels qui espèrent la voir de nouveau jouer son rôle.

Le deuxième point de mon intervention concerne les infrastructures. J'étais membre du gouvernement lorsque Jacques Chirac et Pierre Méhaignerie ont décidé de construire 300 kilomètres d'autoroutes par an.

**M. Marcel Charmant.** Vous ne les avez pas faits !

**M. Georges Chavanes.** Nous les avons démarrés !

**M. Marcel Charmant.** Ce sont des kilomètres électoraux !

**M. Georges Chavanes.** Avec joie, nous avons vu le gouvernement suivant reprendre ces idées, les amplifier et promettre de dépasser ce niveau. Maurice Faure puis Michel Delebarre ont repris à leur compte ce projet. Mais, hélas ! les socialistes, dès qu'ils viennent au Gouvernement, sont incorrigibles : on a cessé de consacrer de l'argent aux routes et on est passé de trois cents kilomètres à deux cents ! On nous promet même moins de deux cents kilomètres l'année prochaine ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Marcel Charmant.** C'est faux !

**M. André Billardon.** Plus c'est gros, mieux ça passe !

**M. Georges Chavanes.** C'est exactement la réalité !

**M. Marcel Charmant.** Non ! C'est faux !

**M. Georges Chavanes.** J'attends que Michel Delebarre vienne nous dire le contraire.

**M. Olivier Guichard.** Il n'y a pas de risque !

**M. Georges Chavanes.** Troisième point : les grands projets. C'est sans doute le plus important de mon intervention, car c'est le domaine que je connais le mieux.

Pour avoir dirigé un grand groupe industriel, j'ai eu l'occasion de voir comment s'effectuaient les implantations dans le monde entier. La France est connue pour être le pays du monde qui soutient actuellement le moins les investissements industriels, d'où qu'ils viennent, et qui est le moins capable d'attirer des investissements. Pourquoi ? Tout simplement parce que les autres pays font beaucoup plus - cinq, dix, vingt fois plus ! C'est une réalité...

**Mme Ségolène Royal.** Dans ce cas, il faudrait supprimer le ministère de l'industrie !

**M. Georges Chavanes.** ... que la mission a constatée.

**M. Jean-Pierre Balligand.** A bas le libéralisme !

**M. Georges Chavanes.** Il ne s'agit pas de cela, il s'agit au contraire de la compétition. Lorsque Pechiney a été nationalisé par votre gouvernement il y a quelques années (*Murmures sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*)...

**M. Francis Gang.** Hélas !

**M. Georges Chavanes.** ... il a étudié la création d'une usine d'aluminium. Il est arrivé à la conclusion qu'il fallait l'implanter non en France, où il n'était pas soutenu, mais à l'étranger. Il est allé s'installer au Canada. Pourquoi ? D'une part, parce que le gouvernement du Québec a financé la quasi-totalité de la construction de cette usine...

**M. Christian Bataille.** C'est le libéralisme !

**M. Georges Chavanes.** ... et, d'autre part, parce que la société Hydro-Québec a fourni des kilowattheures à un prix beaucoup plus bas que ne pouvait l'offrir E.D.F. en France. Je participais à cette négociation, et je peux vous dire que ce sont les deux raisons qui ont incité Pechiney à s'installer au Québec. Et, au même moment, le gouvernement du Québec m'a proposé de monter une fonderie électrique au Québec, en m'offrant un prix du kilowattheure très bas.

A ce moment-là, je suis allé voir les dirigeants d'E.D.F. et je leur ai dit : « Ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas laisser partir les entreprises françaises, sous prétexte que vous n'arrivez pas à fournir des kilowattheures à un prix suffisamment bas. » Ils ont alors accepté de renégocier des contrats.

Eh bien ! Si la D.A.T.A.R. avait été à cette époque assez forte, elle aurait empêché à la fois Pechiney de s'implanter au Canada et E.D.F. de proposer un prix du kilowatt-heure ne permettant pas de continuer à fabriquer en France de l'aluminium ou des produits de fonderie électrique.

Actuellement, nombre de projets industriels « naviguent », se déplacent d'un pays à l'autre : ainsi une usine Audi qui devait être implantée en France, le sera finalement en République fédérale d'Allemagne ; le Japonais Hitachi, au lieu de venir en France, va aller en Grande-Bretagne ou en Irlande ; il en va de même pour Texas Instruments ; enfin, une entreprise française, dont j'ai vu les dirigeants la semaine dernière, a décidé de s'installer aux Etats-Unis parce qu'elle ne pouvait pas trouver des soutiens équivalents en France. Je vous assure que le moment est grave. Dans ce domaine, monsieur le ministre, il est urgent d'agir.

Si vous n'avez pas les moyens financiers suffisants pour lutter sur un pied d'égalité avec les autres pays, et ce à un moment où se fait l'Europe et où les groupes industriels choisissent leur lieu d'implantation, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui risquent de quitter notre territoire, ou de ne pas y venir. Je vous assure que c'est très grave.

Les Japonais, les Coréens, les Américains et les Canadiens cherchent actuellement des points d'implantation. Or, souvent, nous sommes dans l'incapacité de les accueillir, faute de moyens financiers. Le milliard que nous vous demandons et que Jean-Pierre Kucheida vous demandera également tout à l'heure est une nécessité vitale pour la D.A.T.A.R. si vous voulez éviter que ces investissements partent ailleurs.

S'agissant de l'aide aux investissements des P.M.I., la D.A.T.A.R. a établi une carte des aides pour les zones en difficulté, que ce soit des zones de conversion ou que ce soit des zones rurales dans lesquelles des problèmes d'emplois très pointus se posent. Cette carte est toujours valable.

A cet égard, il est urgent de créer cette prime, qui a été d'ailleurs demandée par le directeur général de l'industrie, M. Christian Marbach, et qui est destinée à fournir une aide automatique aux investissements industriels dans ces zones. En effet, si nous n'investissons pas dans celles-ci, les petites entreprises qui créent le tissu industriel et qui permettent de créer des emplois, s'en iront progressivement ailleurs. Il est donc nécessaire de mobiliser une somme de l'ordre de 500 millions de francs pour empêcher ces entreprises de quitter ces zones et pour leur permettre d'y investir et ainsi de créer des emplois. Cette prime automatique devrait être calculée en fonction d'un taux qui serait modulé suivant la gravité de la situation.

La République fédérale d'Allemagne consacre 2,3 milliards à cette politique ; l'Italie 15 à 20 milliards avec en plus des exonérations de charges fiscales et sociales ; la Grande-Bretagne 2,7 milliards. En vous demandant 500 millions, nous faisons donc preuve de modestie. Toutefois, il y a urgence. Si vous ne prenez pas cette décision dès le mois de juin, la situation va devenir très grave.

J'en viens à un point qui me tient particulièrement à cœur : la prime d'aménagement du territoire accordée aux petits projets. Celle-ci concerne les cantons en difficulté, c'est-à-dire les cantons dans lesquels il n'y a plus de vie, plus d'espoir, et où le secteur agricole perd progressivement tous ses emplois.

Le seul moyen de redonner vie à ces cantons, c'est d'y implanter ce que l'on peut appeler de l'artisanat de production et de la sous-traitance. Il faut absolument avoir une politique incitative en la matière. Il convient, comme je l'ai souvent dit, de mettre les usines à la campagne. J'ai eu l'occasion de le faire quelques dizaines de fois, et je sais que cela marche. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Marcel Charmant.** Vous n'avez rien fait au ministère du commerce et de l'artisanat !

**M. Georges Chavanes.** Avec mon collègue Régis Perbet, j'ai emmené Michel Dinot et des membres de la commission de la production et des échanges en Ardèche où ils ont pu voir des installations remarquables ayant redonné vie à des communes. D'ailleurs, dans toutes les communes où des ateliers d'artisanat de production ont été créés, les maires nous ont dit que le recensement montrait un accroissement de la population. J'affirme qu'il n'y a pas d'autre solution au problème de la revitalisation de ces cantons ruraux en voie de désertification que de créer ces types d'ateliers.

**M. Alain Bonnet.** Nous l'avons fait !

**M. Georges Chavanes.** Mais pour pouvoir le faire, il faut disposer de moyens financiers, que nous évaluons à 300 millions de francs par an.

J'en arrive à ma conclusion. Monsieur le ministre, on dit que les Français ne s'intéressent plus à la politique, et c'est vrai. Et pourquoi ne s'y intéressent-ils plus ? Parce que nous ne nous occupons plus d'eux. Aujourd'hui, nous avons donc une occasion unique de nous occuper d'eux car les problèmes que nous évoquons sont vraiment ceux de la France profonde.

Vous êtes un bon ministre de la reconversion. Vous pourriez également être un bon ministre de l'aménagement du territoire, mais, de grâce, faites en sorte que l'appel qui vous est lancé au Parlement soit entendu dès aujourd'hui !

Un de vos collègues du Gouvernement a dit un jour : quand on n'est pas d'accord, on se tait ou on s'en va !

**M. Michel Dinot.** Il ne l'a pas dit ainsi !

**M. Georges Chavanes.** Il l'a d'ailleurs dit de façon un peu moins élégante. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** Et même de façon plus triviale !

**M. Georges Chavanes.** En effet !

Monsieur le ministre, surtout, ne vous taisez pas ! Ne partez pas !

**M. Michel Giraud.** En tout cas, pas tout seul !

**M. Georges Chavanes.** Soyez au contraire très ambitieux ! Entendez notre message ! Discutez, expliquez, faites partager aux membres du Gouvernement cette conviction qui est la nôtre ! Avec quelques milliards de francs, on réussira à redonner vie à la D.A.T.A.R., à redonner le goût d'entreprendre à une quantité de gens qui attendent de vous des décisions. Mais si vous n'obtenez pas de résultats, je vous conseille, alors, de démissionner ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** La fin est un peu démago !

**M. le président.** La parole est à M. Gaston Rimareix.

**M. Gaston Rimareix.** Monsieur le ministre, ce débat est attendu. Il est attendu dans chacune de nos régions, dans chacune de nos communes, car il est au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Au risque de paraître simpliste, je dirai que l'aménagement du territoire, c'est d'abord l'emploi, c'est-à-dire la possibilité d'avoir un emploi là où on se trouve, même s'il faut à l'évidence tenir compte d'autres aspirations comme celles qui ont trait, par exemple, à l'environnement ou au cadre de vie. L'aménagement du territoire consiste à déplacer les activités plutôt que les hommes.

Après vingt-cinq ans d'une politique d'aménagement du territoire qui appelle sans doute un bilan nuancé, il était nécessaire de redéfinir et de reformuler celle-ci. Le débat est aujourd'hui engagé, et même bien engagé, grâce aux travaux des deux missions d'information dont les rapports de synthèse dressent une analyse et un diagnostic approfondis et pertinents, tout en traçant des orientations et des objectifs précis et clairs. J'en profite pour saluer le travail qui a été effectué par la mission d'information de la commission de la production et des échanges présidée par M. Dinot et pour remercier son rapporteur, M. Kucheida, ainsi que M. Balligand, qui a également présenté un rapport d'information au nom de la commission des finances.

Ce débat a également pu être bien préparé grâce aux études et aux propositions de la D.A.T.A.R., qui est placée sous votre autorité, monsieur le ministre, ainsi que grâce à différents travaux, tels les travaux préparatoires au X<sup>e</sup> Plan, qui restent encore d'actualité, et ceux effectués par le Conseil économique et social.

Mais la difficulté d'un tel débat, c'est précisément, à partir d'une analyse et d'un diagnostic qui sont, comme on l'a vu, largement partagés, de fixer des priorités, de formuler des propositions concrètes et d'arrêter des moyens.

Il y a aujourd'hui, c'est évident, une crise de la politique de l'aménagement du territoire. Les objectifs et les orientations de celle-ci n'apparaissent plus clairement. Les faits et les chiffres montrent, même s'il y a des mouvements contradictoires, que les concentrations géographiques s'accroissent, que les inégalités régionales s'accroissent, et que les ten-

dances lourdes se poursuivent. C'est vrai que les grandes disparités demeurent, même si des rééquilibrages se sont opérés entre Paris, l'Île-de-France et la province. D'anciennes régions industrielles connaissent une conversion difficile, les zones frontalières éclatent et les zones rurales ou de montagne se désertifient.

Par ailleurs, le dynamisme, le développement et l'attraction des grandes métropoles européennes révèlent le déséquilibre et l'insuffisance de notre armature urbaine. En dehors de Paris, il y a en effet peu de métropoles régionales qui constituent des points forts de développement, ayant un pouvoir attractif sur les investissements internationaux, une fonction de croissance et d'innovation, un rôle d'entraînement et d'irrigation au niveau régional.

Ainsi, paradoxalement, au coût de plus en plus élevé d'une concentration excessive des activités et des hommes, notamment à Paris et en région parisienne, s'ajoute le coût de la dépopulation et de la désertification de certaines zones : coût économique, coût social, coût humain.

Un large accord s'est fait sur ces constatations, même s'il convient parfois d'être un peu plus nuancé.

La situation économique de la France et l'environnement international dans lequel elle se situe ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt-cinq ans. Il est banal de dire que les bouleversements économiques, techniques, financiers et politiques ont fondamentalement changé les données du problème. Rappelons simplement les progrès étonnants des communications et des télécommunications, l'ouverture de l'Europe, la mondialisation des économies, la nouvelle donne dans les pays de l'Est, qui va introduire un certain nombre de changements. Certaines contraintes de localisation des activités se sont sans doute assouplies, mais en même temps d'autres sont apparues, et dans un mouvement contradictoire.

Toutefois - et c'est un fait nouveau -, les changements peuvent être souvent très rapides, ce qui fragilise les équilibres économiques régionaux. De plus, les changements politiques et institutionnels ont fait émerger de nouveaux centres de décision pour l'aménagement du territoire, dont les pouvoirs sont de plus en plus importants : la Communauté économique européenne et les régions, plus généralement les collectivités locales.

L'aménagement du territoire et l'évolution des équilibres régionaux sont soumis aussi à des tendances lourdes. La géographie de la France a été façonnée par deux mille ans d'histoire, sa géographie industrielle par plus d'un siècle. Il s'agit à l'évidence de définir et de mettre en place une politique à long terme.

Une telle politique ne saurait reposer sur une attitude défensive, sur une vision statique, sur la volonté de maintenir à tout prix le passé. Au contraire, il faut admettre une certaine redistribution des activités, accepter, disons-le, une certaine mobilité, parfois accompagnée, parfois humanisée. En tout cas, il faut toujours anticiper et organiser les mutations et l'avenir.

Cette politique ne saurait reposer non plus sur la recherche systématique d'un équilibre idéal, encore moins sur la recherche d'un égalitarisme. Au contraire, la politique d'aménagement du territoire doit être placée au cœur de la modernisation du pays, au cœur du dynamisme économique, au cœur de la recherche de la compétitivité.

Précisément, il s'agit de concilier compétitivité économique et solidarité territoriale, comme il s'agit de concilier compétitivité économique et solidarité sociale. Telle est d'ailleurs la conception socialiste de la politique d'aménagement du territoire. On sait que de trop grandes disparités régionales compromettent le développement économique et social. Ainsi que le disent les économistes, la location naturelle des activités dans une économie libérale n'aboutit ni à l'optimum économique ni à l'optimum social. On retrouve ici la nécessité d'une planification.

La décentralisation a aussi plus que jamais rendu nécessaires une vision globale de l'aménagement du territoire, la définition d'objectifs clairs, la mise en place d'actions stratégiques, la coordination des interventions des différents acteurs et partenaires.

L'Etat doit éviter de disperser son action et se concentrer sur des objectifs stratégiques pour structurer son espace national dans une vision nécessairement européenne et sans doute plus large, notamment vers le bassin méditerranéen.

A un autre niveau, la région a maintenant la compétence et les moyens pour mettre en place une politique d'aménagement et de restructuration de son espace régional, même si l'Etat doit, bien sûr, continuer à assurer la cohérence des politiques.

L'organisation politique, l'organisation institutionnelle, l'organisation territoriale doivent aussi être repensées dans une logique d'aménagement du territoire marquée par la volonté de retrouver une cohérence avec l'organisation des forces économiques dans une société ne reposant plus sur l'autarcie mais sur l'échange à tous les niveaux, du niveau local au niveau mondial. C'est dans ce cadre que doivent être définies les structures de coopération à l'échelon communal, à l'échelon intercommunal comme à l'échelon interrégional ou européen.

C'est bien pour cela qu'il convient de cesser de penser l'aménagement du territoire en termes d'oppositions : opposition Paris-province, opposition métropole-région, opposition urbain-rural. Mais, bien entendu, le dossier de l'Île-de-France et de Paris est au cœur de la politique d'aménagement du territoire, comme le dossier des métropoles doit être au cœur des politiques régionales d'aménagement.

Il s'agit de structurer et d'organiser solidement l'espace, en sachant que les villes - grandes, moyennes, petites, organisées en réseau - jouent aujourd'hui un rôle déterminant pour rééquilibrer le territoire national et entraîner le développement régional.

Il s'agit donc de penser l'aménagement du territoire en termes de complémentarités régionales, souvent au-delà des frontières administratives traditionnelles, dans le cadre de grandes zones : arc Nord-Est, arc atlantique. Je n'y insiste pas puisque plusieurs de mes collègues socialistes doivent intervenir sur ce thème.

Je dirai encore un mot sur l'organisation des solidarités et des complémentarités dans l'aménagement du territoire. Il n'est pas sûr que la meilleure méthode soit d'encadrer, de contrôler, de réglementer, du moins à terme. Encore faut-il qu'il y ait une vraie solidarité financière, que les villes, Paris en particulier, qui drainent les activités et les richesses, non seulement paient leur aménagement et leur développement, mais participent aussi à une péréquation nationale et contribuent à irriguer l'espace régional.

**M. René Drouin.** Tout à fait !

**M. Gaston Rimareix.** J'en viens maintenant aux propositions essentielles pour une politique nationale d'aménagement du territoire. J'en citerai seulement cinq, car j'avais prévu d'intervenir après les rapporteurs, qui présenteront, dans quelques instants, un ensemble de propositions qui me conviennent.

Première proposition : la politique d'aménagement du territoire doit être une politique horizontale. La logique de cette politique doit être prise en compte par les différents ministères. L'aménagement du territoire perd de son efficacité et de sa crédibilité s'il se contente d'intervenir à la marge avec des moyens financiers nécessairement limités. Les impératifs de l'aménagement du territoire doivent donc se traduire par une régionalisation des principaux budgets : éducation nationale, recherche, équipement, agriculture. C'est vrai que la recherche et le développement technologique sont des leviers de la modernisation de l'industrie, tout comme la formation. Et comment aménager l'espace rural s'il n'y a pas une régionalisation de la politique agricole ? C'est également dans ce cadre que doivent être pensées et définies les orientations d'une politique de maintien des services publics en milieu rural.

Ma deuxième proposition concerne les infrastructures de communication. C'est sans doute l'outil principal de l'aménagement du territoire, même si ce n'est pas le seul. Dans une économie d'échanges, les transports rétrécissent en effet l'espace et le temps. Leur développement doit donc répondre à une logique d'aménagement du territoire : c'est le cas pour les autoroutes, le T.G.V., les ports ou les aéroports. Il s'agit de penser les réseaux à l'échelle européenne.

Bien sûr, il faut tenir compte de la vérité des coûts et de la rentabilité, mais prenons garde à ce que cette vérité ne soit pas uniquement prise en compte au niveau des seules entreprises. Il s'agit aussi de tenir compte des effets induits des équipements pour la nation tout entière, de leur rentabilité collective et sociale et pas uniquement de leur rentabilité financière à court terme.

Monsieur le ministre, sur ce point particulier je prendrai un exemple qui concerne ma région : en décidant que la ligne du T.G.V. Paris-Toulouse passera par Bordeaux, au prétexte que la liaison naturelle par Limoges et par Brive ne serait pas rentable, on commet une erreur d'aménagement du territoire. De même, on a fait une erreur quand on a attendu une vingtaine d'années pour construire une autoroute Paris-Limoges-Toulouse, ce qui a d'ailleurs fait dire à mon collègue Robert Savy qu'aujourd'hui certaines régions paient pour avoir plus tard ce que certains ont eu plus tôt et gratuitement !

**M. Robert Savy.** Oui !

**M. Gaston Rimareix.** Au demeurant, il est nécessaire d'accélérer la réalisation des liaisons T.G.V. parce que, dans vingt ou vingt ans, les régions qui ne seront pas desservies par le T.G.V. auront pris des retards sans doute irrattrapables.

Troisièmement : est-il possible de faire une véritable politique d'aménagement du territoire compte tenu des inégalités actuelles des ressources des collectivités locales, qu'il s'agisse des impôts ou des dotations ?

Le potentiel fiscal dans les cantons les plus pauvres est de 600 francs par habitant alors qu'il est de 1 980 francs par habitant dans les cantons les plus riches, voire de 10 000 francs dans certains cantons de la région parisienne.

Il y a un phénomène cumulatif : là où le potentiel fiscal est fort, les taux sont faibles et cela devient par conséquent attractif pour les entreprises.

Ni la D.G.F. ni la D.G.E. ne corrigent ces disparités, malgré la réforme de la loi de 1985 qui allait dans le bon sens.

La contradiction avec la logique de l'aménagement du territoire est flagrante. La réforme des impôts des collectivités locales, comme celle des dotations, qui est engagée, doit tenir compte de la nécessaire péréquation conforme à la logique de l'aménagement du territoire.

Quatrième proposition : le renforcement des moyens spécifiques de localisation des entreprises. Je n'insisterai pas sur ce point qui est largement développé dans les différents rapports.

Dans le cadre de la concurrence que se livrent les pays, même les plus libéraux, la France apparaît parfois comme un peu naïve. Nous devons mettre en place un système d'aide à la localisation des entreprises pour les investissements internationalement mobiles, comme l'on dit dans notre jargon, un système qui soit attractif et performant.

Ma dernière proposition concerne l'aménagement régional. Vous êtes peut-être étonnés que je n'en aie pas parlé plus tôt. Cet aménagement passe, selon moi, par les contrats Etat-région.

La région a reçu compétence en ce domaine même si, à l'évidence, toutes les collectivités locales, notamment les départements, ont aussi un rôle important à jouer. Il convient d'affirmer cette responsabilité de la région car c'est en effet au niveau régional qu'il est possible de définir des politiques différenciées, de prendre en compte la spécificité de l'espace rural, d'adapter les politiques nationales agricoles, industrielles, touristiques, de prévoir des moyens simples et adaptés pour le développement des activités et des emplois.

C'est aussi dans le cadre des contrats Etat-région que l'Etat peut s'assurer de la cohérence des politiques, faire jouer la solidarité au niveau infra-régional, et jusqu'aux pays. C'est à travers sa participation au financement de ces contrats que l'Etat peut et doit assurer une péréquation, apporter un soutien financier « inégalitaire » aux différentes régions.

Monsieur le ministre : je rappellerai en conclusion que l'aménagement du territoire, dont il est clair qu'il est un facteur essentiel du développement économique et de la cohésion sociale de notre pays, doit retrouver sa priorité et sa vocation interministérielle.

La priorité de l'aménagement du territoire doit être retenue dans le budget de 1991, au même titre que l'éducation nationale et la recherche.

**M. François Hollande.** Très bien !

**M. Gaston Rimareix.** Régionalisation des politiques nationales, priorité aux réseaux de communication en fonction d'une logique d'aménagement du territoire, péréquation des ressources des collectivités locales, renforcement des aides spécifiques à la localisation des entreprises, consécration et

adaptation des contrats Etat-région en tant qu'outils privilégiés de l'aménagement régional, telles sont les grandes actions stratégiques sur lesquelles l'Etat doit recentrer ses efforts pour redonner à la politique d'aménagement du territoire crédibilité et efficacité.

C'est à vous, monsieur le ministre, c'est au Gouvernement qu'il appartient de tirer, je l'espère dès le prochain budget, les conclusions de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Blanc.

**M. Jacques Blanc.** Monsieur le ministre, ce débat est très révélateur...

**M. Philippe Vasseur.** Très bien ! (*Sourires.*)

**M. Jacques Blanc.** ... d'une situation que nous devons regretter, vous et nous. Il est révélateur car ce débat, ainsi que notre ami Georges Chavanès l'a rappelé, nous l'avons voulu, les députés qui sont ici l'ont souhaité, tout comme vous d'ailleurs, et vous l'avez préparé par des rencontres positives que nous avons appréciées.

Mais aujourd'hui, que constatons-nous ? Le Premier ministre préfère aller faire un discours devant l'assemblée du Crédit local de France et organiser une table ronde qui va sans aucun doute mobiliser les médias. C'est dire qu'il ne mesure pas l'importance de l'aménagement du territoire ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. Philippe Vasseur.** Très juste !

**M. Bernard Derosier.** M. Blanc fait du cinéma !

**M. Jacques Blanc.** Vous-même aviez pourtant situé ce débat au niveau qu'il mérite, rappelant le débat sur les perspectives européennes de 1993 et le rôle éminent de notre collègue qui interviendra tout à l'heure, Olivier Guichard. Vous avez seulement oublié de relever qu'en 1987 Pierre Méhaignerie avait souhaité donner un nouveau souffle à cette politique d'aménagement du territoire et qu'il avait d'ailleurs demandé un rapport à M. Guichard.

**M. Jean-Pierre Balligand.** A Madelin aussi, sûrement !

**M. Jacques Blanc.** Aujourd'hui, nous espérons pouvoir ensemble non pas nous retrancher derrière une myopie politico-administrative et retrouver les vieilles recettes, mais poser en termes concrets le problème de l'avenir de l'aménagement du territoire. Il s'agit à la fois d'affirmer la vision que nous avons de la France de demain dans l'Europe et dans le monde, et d'aborder concrètement un problème qui n'a pas été traité à l'occasion de la décentralisation, celui des différents niveaux de compétences, donc celui du rôle d'un Etat moderne dans une Europe des régions.

**M. Bernard Derosier.** N'importe quoi !

**M. Jacques Blanc.** Il faut donc d'abord avoir une vision lucide de la situation. A cet égard, vous n'êtes pas en cause, monsieur le ministre, car vous avez démontré en maintes occasions votre volonté de sortir d'un système où la structure gouvernementale et les choix budgétaires du Gouvernement ne vous permettent pas de mener une politique d'aménagement du territoire.

Chacun sait bien que, lorsque le ministre des P.T.T. prend une décision, quand celui de la défense décide de supprimer telle ou telle gendarmerie ou encore quand le ministre de l'éducation décide telle ou telle modification, vous êtes informé des incidences que ces mesures entraînent pour l'aménagement du territoire, mais vous êtes informé après nous, au mieux en même temps que nous.

Certaines décisions de ministres devraient donc passer par le crible d'un aménagement équilibré et harmonieux du territoire - Dieu sait si elles passent déjà par celui des Finances !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Qu'a fait M. Méhaignerie quand il était le ministre des infrastructures ?

**M. Jacques Blanc.** Il a été un grand ministre !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Soyez sérieux !

**M. Jacques Blanc.** Il a lancé, ainsi qu'on la rappelé tout à l'heure, trois cents kilomètres d'autoroutes ! Aujourd'hui, malheureusement, le ministre des finances refuse à M. Chérèque le droit pour les sociétés autoroutières de contracter un emprunt de 12 milliards !

Merci de votre rappel, mon cher collègue ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Il se pose donc un problème relatif à la structure gouvernementale. Ce n'est pas votre personne qui est en cause, mais c'est la mécanique. J'ajoute que le Premier ministre doit porter un intérêt à l'aménagement du territoire. Nous avons besoin de sentir cette réalité ! Aujourd'hui, hélas ! nous ressentons un « moins ».

**M. Philippe Vasseur.** Où est M. Charasse ?

**M. Jacques Blanc.** J'en viens aux moyens financiers. Là non plus, la situation n'est pas de votre responsabilité.

Les crédits du F.I.D.A.R. ont diminué de 30 p. 100 il y a deux ans. Un petit rattrapage a eu lieu par la suite. Les crédits du F.I.A.T. ont, eux aussi, beaucoup diminué. Quant aux crédits du tourisme, qui passaient par votre ministère, ils se sont quelque peu évaporés. Bref, les moyens financiers n'ont pas suivi.

Quant aux moyens institutionnels, il y a eu une décentralisation. A l'époque, nous avions dit qu'il fallait aller plus loin, mais elle a eu le mérite de se faire. Or aujourd'hui, plus personne ne s'y retrouve : l'Etat veut être présent partout ! Il distribue des subventions de fonctionnement à telle ou telle association « micro-locale ». On a inventé le F.R.I.L.E., qui ne peut même pas financer les petits investissements : il ne finance que des dépenses de fonctionnement.

L'Etat veut être présent partout. En fait, il n'est présent nulle part. Il ne peut plus assumer tout seul le niveau suffisant des investissements qui sont pourtant de sa compétence, ainsi qu'on l'a vu dans le cadre des contrats Etat-région.

Ce sont les régions - et il faudra que cela se traduise dans la reconnaissance de fait de leur rôle - qui ont conduit le Gouvernement à accepter un niveau important d'engagements pour les routes nationales, routes qui relèvent d'une compétence nationale, je le rappelle.

Les régions, avec les départements et les communes, ont montré leur capacité d'élaborer une politique : elles apportent en rase campagne un financement de 50 p. 100 pour les routes nationales. S'agissant des rocades, l'Etat apporte 37 p. 100, c'est-à-dire moins de la moitié. Il récupère en outre la T.V.A. puisqu'on n'a pas reconnu aux collectivités territoriales le droit d'être maîtres d'ouvrage.

L'Etat, pour les aéroports, les ports, les autoroutes - en ce domaine, son contrôle est indirect...

**M. François Hollande.** Vous êtes un étatiste !

**M. Jacques Blanc.** ... fait appel aux régions pour « boucler » les financements. Notre inquiétude est grande quand nous entendons le Premier ministre nous dire - et je parle sous le contrôle des présidents de région Garrec et Olivier Guichard - qu'il n'est pas certain de pouvoir honorer ses engagements, à savoir financer au niveau que nous avons obtenu les travaux sur les routes nationales.

Le nouveau rôle des collectivités territoriales par rapport à l'Etat est donc évident, et il faut avoir l'honnêteté d'arriver à une reconnaissance de fait de cette situation nouvelle. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

La décentralisation a besoin d'aller plus loin et, si l'on veut jouer par rapport à l'Europe, il est évident que l'Etat ne doit plus avoir peur de son ombre !

L'Etat doit reconnaître le rôle naturel des régions en tant que partenaires de l'Europe !

**M. Guy Bêche.** C'est M. Blanc qui dit cela, lui qui ne connaît que la Lozère !

**M. Jacques Blanc.** La négociation, dont on a eu des expériences avec les programmes intégrés méditerranéens, par exemple, qui ont placé l'Etat et les régions sur un pied d'égalité, a permis d'éviter aux technocrates de l'Europe de jouer - tentation bien naturelle - les uns contre les autres. Elle permet de faire passer un message convaincant, sans nier le rôle de l'Etat car celui-ci doit pouvoir être assez fort pour ne pas se sentir tous les jours obligé de rappeler son existence.

Nous n'oublions donc pas son rôle. D'ailleurs, à la question : faut-il qu'il y ait une politique nationale d'aménagement du territoire ? nous répondons par l'affirmative.

Oui, il faut une politique nationale, qui reconnaisse réellement le rôle majeur des collectivités. Vous ne pouvez plus placer toutes les collectivités sur le même pied ! Les régions, et Olivier Guichard y reviendra sans doute tout à l'heure, ont un rôle tout à fait évident en la matière. Elles sont votre interlocuteur et celui des communes et des départements. Les niveaux d'intervention sont différents, et le niveau régional est le niveau idéal pour rester proche des problèmes, pour concevoir un certain nombre de grands projets, pour mettre en réseaux nos villes, nos centres de recherche, de formation, de transferts de technologie, pour conduire une politique d'infrastructures et pour assurer aux départements et aux communes la possibilité de jouer, à leur propre niveau, un rôle de proximité indispensable à l'aménagement du territoire.

Mettons fin à toutes les confusions ! Reconnaissons clairement qu'un partenariat est absolument nécessaire avec l'Europe qui ne veut pas se contenter d'alimenter les caisses de la D.A.T.A.R. ou des ministères, et qui favorise, en dialoguant avec vous et les régions, la préparation de programmes ! Faisons confiance aux véritables acteurs - il n'y a pas de modèle préétabli de développement - et cessons de nous laisser enfermer dans de faux débats !

Nous devons être compétitifs sur un plan européen et international. Pour cela, il faut atteindre une certaine dimension, mais ce n'est pas par l'hyperconcentration que nous y arriverons. L'hyperconcentration n'est pas synonyme d'excellence, et l'excellence n'exige pas l'hyperconcentration. On peut atteindre un niveau d'excellence par la mise en réseaux des capacités de formation, de recherche, et donc de transferts de technologies, qui existent dans un certain nombre de villes qui « maillent » nos réalités régionales. Tenons donc compte des spécificités et de ces réalités !

Jouons l'interpénétration entre les réseaux urbains et le pays rural !

Vous permettrez à ce propos à l'élu de la Lozère que je suis de tirer très fortement la sonnette d'alarme : nous ne pouvons plus considérer comme une fatalité la désertification d'une partie de notre territoire ! Au moment où se manifeste partout une aspiration à une qualité de vie, à un environnement naturel, la France doit jouer pleinement de son atout que constitue l'espace.

Il suffit de regarder l'Europe et le monde pour constater que nous avons la chance d'avoir des terres qui sont protégées. Y maintenir la vie coûtera moins cher que de lutter contre les incendies ou d'aller payer des gardes demain. Il faut maintenir une vie économique et culturelle sur l'ensemble de ces territoires confrontés à des mesures, des quotas laitiers, par exemple, anti-aménagement du territoire et appliquées aveuglément ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. François Hollande.** Démagogie !

**M. Jacques Blanc.** Ce n'est pas de la démagogie ! C'est le cri d'angoisse d'un pays qui se vide ! Les derniers recensements montrent que toutes nos communes rurales sont en train de perdre de leur substance humaine !

**M. François Hollande.** Que font les régions ?

**M. Jacques Blanc.** Mes chers collègues, je veux vous interpeller au plus profond de vous-mêmes !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ne vous énervez pas !

**M. Michel Crépeau.** Soyez plus cool ! Vous allez nous faire un infarctus !

**M. Jacques Blanc.** Ce n'est pas par une politique égalitariste que l'on aura un aménagement du territoire réussi pour une France équilibrée et harmonieuse.

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est de la bouillie !

**M. Jacques Blanc.** Ces pays ruraux ne constituent pas un handicap, une charge, mais elles sont un atout pour la France car il s'agit de pouvoir offrir aux Européens des zones où la qualité de la nature leur permettra de se ressourcer, de se retrouver eux-mêmes, de retrouver leur équilibre.

La France peut être le poumon de l'Europe grâce à son espace, à condition que soit menée une politique volontariste permettant de maintenir la vie dans les zones rurales, de montagne ou défavorisées. C'est un enjeu capital !

Au moment où les techniques modernes de télécommunications devraient nous permettre de bénéficier de toutes les avancées, nous avons le sentiment que rien ne se passe. Dans ces zones rurales, les moyens de télécommunications, les téléphones de voiture, la télévision même, arrivent en dernier. Pourquoi ? Parce que nos établissements publics n'appliquent pas une politique d'aménagement du territoire. Mais alors, à quoi leur sert-il d'être « publics » ? A quoi cela sert-il d'avoir une France Télécom d'Etat s'il n'existe pas une volonté d'aménagement du territoire traduite dans des actes ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

C'est là un problème qui touche au fond de l'aménagement du territoire.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Madelin a toujours dit l'inverse !

**M. Jacques Blanc.** Il est indispensable d'introduire partout cette notion d'aménagement du territoire pour qu'il y ait cet équilibre...

**M. André Billardon.** Démagogie !

**M. Jacques Blanc.** Non, ce n'est pas de la démagogie !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Vous avez fait l'inverse ! Vous êtes liberticides ! Vous voulez diminuer les impôts nationaux, mais vous voulez plus d'argent pour l'aménagement du territoire !

**M. Jacques Blanc.** Mes chers collègues, j'enregistre que les socialistes considèrent qu'il est démagogique d'aspirer à un aménagement équilibré et harmonieux du territoire de la France ! C'est d'ailleurs parce qu'ils le pensent qu'aujourd'hui notre pays connaît des drames nouveaux. C'est un aveu ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

J'espère que M. Chérèque, quant à lui, ne partage pas cette opinion.

**M. Michel Crépeau.** Comediantes !

**M. Robert-André Vivien.** M. Blanc manque de vigueur, mais il est bon ! (*Sourires.*)

**M. Jacques Blanc.** Je veux exprimer ici une volonté.

J'ai demandé à l'Etat, d'abord, d'avoir une vision d'un aménagement équilibré et harmonieux. Pour cela, il faut définir les différentes missions de l'Etat, de l'Europe, des régions et des autres collectivités locales.

**M. Gaston Rimareix.** Est-ce là le libéralisme ?

**M. Jacques Blanc.** Nous ne sommes pas, en ce qui nous concerne, enfermés dans une idéologie ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous voulons, nous, que vive ce pays, que vive la France dans sa totalité ! Nous voulons maintenir la vie et être compétitifs !

**M. le président.** Monsieur Blanc, un orateur prend beaucoup de risques quand il prétend répondre à toutes les questions qu'on lui pose, dont certaines sont autant de provocations ! (*Rires.*)

**M. Philippe Vasseur.** Excellent, monsieur le président !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est le meilleur président !

**M. Jacques Blanc.** Monsieur le président, je ne répondrai pas à toutes les questions, mais, pour conclure, je résumerai.

Il faut d'abord reconnaître le rôle moteur des régions dans l'aménagement du territoire, leur rôle d'interlocuteurs de l'Europe et de l'Etat, rassemblant les volontés naturelles des départements et des communes.

**M. François Hollande.** Tout est dit, monsieur Blanc !

**M. Jacques Blanc.** Ensuite, il faut jouer sur un plan national - et mon collègue Georges Chavanes y a fait allusion - pour que, dans cette situation nouvelle, que l'on peut certes regretter mais que nous sommes bien obligés de subir, les investissements mobiles se fixent sur le territoire de la France.

C'est au niveau national que nous devons trouver les moyens de les retenir, en évitant que n'éclatent entre nos régions des querelles qui seraient dangereuses et en faisant face aux multiples initiatives de nos voisins européens, qui prennent parfois des formes déguisées. Nous ne devons pas être victimes de ces jeux-là.

Je sais que votre volonté va dans ce sens, monsieur le ministre, et je vous en rends hommage. J'espère que les moyens financiers seront à la hauteur de vos propres démarches.

C'est très important au moment où la création d'un tissu industriel solide dans l'ensemble de nos régions devient indispensable. Il faut donc mettre les outils techniques et financiers de l'Etat au service des actions voulues et décidées par les régions avec le concours des autres collectivités territoriales. L'Etat ne perdra rien à cette démarche : il y gagnera !

Avant de terminer, monsieur le ministre, permettez-moi d'exprimer le souhait que le prochain budget prenne en compte de façon parfaitement claire les conclusions de ce débat. Si réorganisation de la structure gouvernementale il y a - et pourquoi, en effet, n'y en aurait-il pas une spécialement -, que la nouvelle organisation vous aide à jouer pleinement votre rôle, nécessaire dans le cadre d'une vraie politique de l'aménagement du territoire.

Nous espérons que des projets de loi dont nous entendons parler en ce moment - ils seraient déjà sortis, paraît-il - du type « projet Baylet » ou « projet Joxe » n'iront pas à contre-courant des réalités qu'exige l'aménagement du territoire.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Bien sûr que non !

**M. Jacques Blanc.** Le rôle des régions est évident. La nécessité qui s'impose à elles de travailler ensemble dans des structures « à géométrie variable » et associatives n'est plus à démontrer. C'est vrai partout, sur l'Atlantique, sur la Méditerranée ou dans l'Est. Il y a besoin de travailler tantôt avec telle région, tantôt avec telle autre. Par conséquent, il n'est nullement indispensable de créer des structures administratives, type « fédérations », qui viendraient nous bloquer dans un jeu qui se joue à deux, alors que l'aménagement du territoire suppose au contraire une démarche « à géométrie variable », je le répète.

Alors, de grâce, que des textes ne viennent surtout pas remettre en cause la capacité dont témoignent les régions de prendre réellement leurs responsabilités, en faisant jouer les solidarités dans le cadre de l'aménagement du territoire ! Que les régions ne soient pas bloquées par des systèmes qui ne feraient qu'emplier des niveaux supplémentaires d'administration dont nous n'avons pas besoin !

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Jacques Blanc.** Monsieur le ministre, nous vous demandons de prendre la mesure de la réalité régionale, afin que nous gagnions ensemble le pari d'une France équilibrée et harmonieuse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Giraud.

**M. Michel Giraud.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne peux que me réjouir de ce débat attendu sur un sujet majeur, mais curieusement délaissé.

En 1963, Georges Pompidou et Olivier Guichard nous avaient fait prendre à la fois science et avance. Depuis dix ans, nous prenons du retard !

**M. Jean-Paul Charié.** Exactement !

**M. Michel Giraud.** Le problème n'est plus, comme dans les années soixante, de répartir les chances de l'expansion, ou, comme dans les années soixante-dix, de reconverter des secteurs en crise pour favoriser la « transformation du pays ».

Aujourd'hui, l'aménagement du territoire change de dimension et de contexte. Ses références dépassent le cadre hexagonal dans un système plus ou moins assisté. Elles ne peuvent que se conjuguer avec les exigences de notre temps.

Les exigences de la société moderne, d'abord, marquée par la poussée urbaine et l'émergence des métropoles - « euro-cités » de notre continent -, par la généralisation de l'éco-

nomie de marché, par l'élargissement des champs de libertés et par la démultiplication des responsabilités, marquée aussi par la diversification des formes de communication et d'échanges, la primauté des services, la préoccupation du cadre de vie quotidien.

Exigences d'une Europe nouvelle, ensuite, qui cherche son visage en se redessinant jour après jour, un visage que modèrent tour à tour le sourire de l'espoir et les rides de l'inquiétude. Nos frontières, si elles délimitent bien notre terre nationale, ne sauraient désormais se confondre avec les limites de nos réflexions.

Exigences, enfin, de la France d'aujourd'hui et de demain : améliorer les performances de notre pays en valorisant les institutions régionales et locales dont il s'est doté ; ouvrir la France au monde en renforçant la cohésion de la nation et les liens de solidarité qui garantissent son unité ; permettre aux Français de conduire leur avenir en enrichissant leur formation ; nourrir leurs ambitions, satisfaire leurs attentes en assurant leur confort.

En matière d'aménagement du territoire, le « nouveau souffle » que vous proposez, monsieur le ministre, ne se transformera en volonté politique et la démarche ne générera la réussite qu'en intégrant ces exigences.

Alors, pourquoi l'aménagement du territoire est-il en panne depuis dix ans - « en crise », disait M. Rimareix ?

Un éminent commissaire socialiste le dénonçait en commission des finances voici quelques jours : « Pas de souffle sans véritable projet d'aménagement, sans globalité de la démarche, sans crédits, sans jeu franc et loyal vis-à-vis de la décentralisation ».

Hélas ! depuis dix ans, aucune réflexion d'envergure n'a été engagée, aucun grand dessein n'a été proposé au pays.

Qui peut contester que l'arme principale de l'aménagement, ce sont les liaisons de transport ? Comment, alors, jouer les chances européennes de la France, ou désenclaver des régions fragiles comme le Limousin, en réduisant à 200 kilomètres par an ou moins - j'affirme que tel sera le cas en 1990 et probablement en 1991 - le rythme de construction des autoroutes ?

Comment ne pas déplorer que, du fait de l'Etat, la réalisation des contrats Etat-région prenne du retard ?

Comment imaginer renforcer l'attractivité internationale de l'île-de-France en imposant une taxe supplémentaire aux entreprises, françaises ou étrangères et aux 1 280 collectivités de la région-capitale alors qu'aucune des mesures dites d'urgence n'est effectivement engagée ?

Comment, monsieur le ministre, conduire une politique d'aménagement du territoire cohérente et dynamique, comment mettre en œuvre une véritable solidarité vis-à-vis des zones défavorisées, en s'appuyant sur une multitude de petites cagnottes aux montants dangereusement faibles par rapport aux moyens de nos homologues européens, en s'appuyant, par ailleurs, sur des acteurs dispersés : la D.A.T.A.R., le Plan, la délégation à la ville, Banlieues 89, entre autres, que sais-je ?

Ce n'est pas ainsi, en tout cas, que l'aménagement du territoire prendra un « nouveau souffle ». Il faut, aujourd'hui, changer d'échelle, dépasser l'approche hexagonale, le discours binaire, étriqué et réducteur, élargir les horizons et les ambitions dans le cadre desquels notre pays doit concevoir son avenir et inscrire sa démarche.

La France se doit d'imaginer et donc d'organiser son espace national de telle façon qu'il soit, physiquement et économiquement, fortement lié à ses voisins européens. L'ouverture de l'Europe, les règles de la compétitivité internationale tout autant que le souci des conditions de vie des Français font émerger de nouveaux espaces tirant leur légitimité du jeu du marché en même temps qu'ils appellent un partenariat étroit et clair entre collectivités territoriales.

A l'échelle de l'Europe, point de rencontre éventuel, monsieur le ministre, mais suggestion que je veux, pour ma part, expliciter et compléter, le territoire national peut apparaître de plus en plus comme l'union de trois grands bassins de solidarité, capables de générer des complémentarités leur assurant, dans le respect des collectivités qui les composent, un bon équilibre interne et une capacité globale de rayonnement européen :

D'abord, le grand bassin Nord-Ouest, territoire de plus de 20 millions d'habitants, équivalent du grand Sud-Est britannique, autour de Londres : actuellement trop centré sur l'île-

de-France, mais pouvant bénéficier du puissant dynamisme économique francilien, il représente une des plus fortes zones économiques d'Europe.

Le bassin Rhin-Rhône, ensuite, en contact avec l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, peut devenir le nœud majeur de communication Nord-Sud de l'Europe, en assurant la continuité Londres-Milan, à l'Ouest des Alpes.

Le Grand Sud, enfin, dont l'adossement à l'Espagne - qui connaît la croissance économique la plus forte d'Europe - constitue un indiscutable avantage ; c'est toutefois le bassin qui demande le plus d'efforts afin d'éviter, notamment, le danger de désertification des franges du Massif Central.

Mais ces trois bassins ne déploieront pleinement leurs atouts que s'ils sont bien reliés entre eux et sérieusement irrigués. Tel est le rôle des cinq axes de développement, que je propose : ils garantissent la cohérence et l'équilibre au niveau national, en ouvrant la France sur les pays voisins.

Ce sont essentiellement les transports et les télécommunications qui concrétiseront ces axes de développement :

A l'ouest, l'arc atlantique, qui va de l'Ecosse au Portugal, en passant par des régions maritimes aux problèmes souvent comparables, qui devront être notamment reliées par la recade des estuaires ;

A l'est, l'axe Rhin-Rhône-Méditerranée, favorisera la circulation des personnes et des marchandises entre l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, à l'ouest de l'arc alpin, ce qui constitue, pour la France, une chance à ne pas manquer ;

La diagonale européenne, destinée à canaliser une partie des trafics nord-sud, grâce à une liaison autoroutière directe entre le tunnel sous la Manche et l'arc méditerranéen, permettra d'arrimer le Massif central sur les régions dynamiques du Nord et du Sud ;

L'arc Bretagne-Alsace, reliant la péninsule armoricaine, forte de ses productions agro-alimentaires, à l'Europe du Centre, constitue un important consommateur potentiel.

L'arc méditerranéen : enfin, s'appuyant sur les principales villes des quatre régions sud, il renforcera notre assise nationale entre la riche Catalogne et l'Italie industrielle du Nord.

Mais, monsieur le ministre, esquisser le visage de la France dans son cadre européen ne suffit pas. Encore faut-il donner aux mots un prolongement concret qui n'aura de réalité que si deux conditions préalables sont remplies et si trois actions fortes sont menées.

Première condition : nos institutions doivent être respectées.

**M. Franck Borotra.** Oui, en effet !

**M. Michel Giraud.** Si les trois grands bassins ont pour but de fournir un cadre géographique pertinent à l'action de tous les partenaires, ils n'ont pas vocation à se substituer à nos régions et à nos villes.

Il faut, au contraire, respecter les institutions consacrées par la République, renforcées par les lois de 1982, tout en conduisant une nouvelle étape de la décentralisation. Vivifier la France en 1990, lui donner toutes ses chances pour gagner la bataille mondiale de l'an 2000, c'est conjuguer la solidarité avec les libertés.

Cela signifie des pouvoirs décentralisés, appuyés sur des majorités politiques suffisamment homogènes et des pouvoirs déconcentrés respectés. Cela signifie également des compétences et des moyens enfin clarifiés.

Pour sortir de la confusion persistante entre les divers niveaux d'administration, pour limiter les coresponsabilités et les cofinancements, qui génèrent tracas et surcoûts pour les Français, il faut organiser cet indispensable effort de clarification en distinguant deux couples de collectivités.

D'une part, le couple des grands aménageurs, l'Etat et la région, qui, partenaires dans une démarche de conception prospective, doivent partager, de façon harmonieusement complémentaire, les missions qui concourent à l'organisation de l'espace et au rayonnement économique : les grandes infrastructures, les grands équipements d'environnement et la formation professionnelle et universitaire, notamment.

D'autre part, le couple des gestionnaires de proximité, le département et la commune, qui doivent, ensemble, prendre en charge le quotidien des Français : l'école primaire et secondaire, l'action sociale, l'accueil de la petite enfance et l'assistance du grand âge, l'animation sportive et culturelle, le proche cadre de vie de chacun et de chacun.

Bien entendu, à compétences clarifiées, moyens budgétaires et fiscaux clarifiés et autonomes.

Tout plaide, dans cette optique, en faveur d'une totale distinction entre la fiscalité régionale et les fiscalités départementale et communale.

La fiscalité régionale pourrait être assise sur l'énergie, qui est un bon indicateur de l'activité économique. Les fiscalités départementale et communale, séparées dans leur présentation, devraient être assises sur des bases traduisant des réalités économiques et sociales, et permettre, par la suppression des systèmes de compensation et la déconnection des taux, l'expression d'une vraie responsabilité.

Compétences et fiscalités clarifiées, la voie sera alors, mais alors seulement, ouverte pour favoriser toutes les formes de coopération volontaire et de partenariat diversifié que le souci de solidarité justifie.

La bonne équation de la coopération publique ne peut plus être aujourd'hui « une structure imposée, à remplir coûte que coûte », mais « un projet commun à réaliser, à charges partagées ».

Coopérer, monsieur le ministre, c'est permettre à la cohérence des initiatives et à la liberté des acteurs de se rencontrer. En agglomération comme à la campagne.

Seconde condition : les solidarités doivent être renforcées.

Le principe des grands bassins est de solidariser, dans un même périmètre, des régions aux dynamiques différentes pour faire bénéficier les moins avantagées de l'effet d'entraînement des plus riches. Il paraît opportun d'imaginer trois types de mécanismes pour renforcer la coopération interrégionale, pour équilibrer les chances des métropoles et pour favoriser le développement du milieu rural en soutenant activement les zones en difficulté.

S'agissant de la coopération interrégionale, les contrats de plan constituent un bon instrument à condition d'être simplifiés et de se concentrer sur les seules priorités de compétences du couple des grands aménageurs. Pour concrétiser la volonté de solidarité à l'intérieur de chaque grand bassin, on pourrait imaginer une contractualisation commune à plusieurs régions, sur quelques objectifs très forts.

**M. Jean-Pierre Balligund.** Très bien, monsieur Giraud !

**M. Michel Giraud.** Pour ce qui est de la coopération entre les métropoles, celles-ci comme nos grandes agglomérations, de plus en plus moteurs de l'économie moderne, sont appelées à accueillir investissements étrangers, entreprises étrangères. Par des mesures puissantes d'allègement et d'incitation, l'Etat doit les y aider, ce qui, vous en conviendrez, est loin d'être le cas.

Et pourquoi l'Etat n'apporterait-il pas une autre contribution à l'équilibre du territoire en décentralisant un plus grand nombre de ses administrations ?

Solidarité vis-à-vis du monde rural, enfin : le monde rural est une chance pour notre pays à condition de ne pas devenir l'exclu de la croissance et de la solidarité.

Il mérite plus et mieux que quelques médiocres cagnottes. Comment ne pas imaginer plusieurs mesures concrètes qui, coordonnées, lui donneraient toutes ses chances ?

D'abord, un effort particulier pour assurer la pérennité des principaux services publics nationaux.

Ensuite, un prélèvement significatif sur dotation d'Etat pour compenser la suppression du foncier non-bâti en zone fragile et alimenter un fonds substantiel d'aide à la localisation des petites et moyennes entreprises et à leur développement.

Bien entendu, mes chers collègues, cette suggestion ne se conçoit que si la D.G.F. n'est pas privée, comme le Gouvernement l'imagine cette année, de son lien, aussi fondamental que justifié, avec l'activité économique nationale.

La déclinaison enfin de toutes les applications utiles de la télématique, notamment dans les secteurs à emplois saisonniers, ainsi que de nouveaux systèmes de tarification des Télécom gommant les handicaps de la distance.

Restent, monsieur le ministre, les trois actions essentielles à conduire pour traduire dans les faits une volonté politique nettement affichée.

Première action : au défi européen, répond l'obligation de doter la France de liaisons aériennes, autoroutières et ferroviaires fortement interconnectées, rendant le territoire français à la fois plus homogène, donc plus solidaire, et plus ouvert sur l'extérieur, donc plus performant.

Cet objectif doit se traduire, en particulier, par le quasi-doublement du réseau d'autoroutes et de voies rapides en dix ans, ce qui ne sera possible qu'en concédant une partie importante du programme et en ne limitant pas les niveaux d'emprunt nécessaires pour le réaliser.

Il suppose, parallèlement, la création d'un réseau T.G.V. véritablement européen, composé de cinq grandes lignes - Sud-Est, Atlantique, Nord, Est et Normandie - bien articulé sur les réseaux de nos voisins et complété par les aménagements de voies existantes permettant d'atteindre la vitesse commerciale de 200 kilomètres-heure, notamment en Bretagne occidentale, dans le Massif central et sur l'arc atlantique.

Deuxième action : à la libre circulation des hommes et à l'intensification de la compétition internationale répond la nécessité d'assurer une formation davantage en prise sur les données et les relais de la société moderne.

Cela signifie que les formations professionnelles doivent être bien coordonnées entre les différents intervenants, et fondamentalement alternées. Cela signifie que l'école, le collège, le lycée s'ouvrent davantage sur le monde économique et associatif, c'est-à-dire sur la cité. Cela signifie que s'instaure un véritable partenariat entre les universités, les collectivités et les entreprises.

Un tel partenariat, en élargissant le champ des intérêts mutuels, élargira également celui des financements, permettant une plus grande autonomie des établissements d'enseignement supérieur que ne pourra que renforcer une réforme fondamentale des régimes de bourse et de prêt.

A l'expression des exigences, partout croissantes, de bien-être et de qualité de vie, doit répondre une authentique stratégie de l'environnement. Celle-ci passe par la valorisation du patrimoine naturel et architectural, la sauvegarde du littoral, des politiques efficaces d'assainissement et d'alimentation en eau, d'élimination et de recyclage des déchets, de lutte contre les nuisances. Elle passe également par la mise en œuvre d'initiatives de prévention contre les risques naturels, écologiques, technologiques. J'ai proposé, à cette fin, une forme de service national de protection des forêts.

En matière d'environnement, les moyens mis en œuvre sont fractionnés, dispersés et globalement très insuffisants. Je suggère, pour assurer une meilleure cohérence et une plus grande efficacité, la création d'une agence nationale de l'environnement dont les moyens et le fonctionnement seraient contrôlés par le Parlement.

Telles sont, messieurs les ministres, mes chers collègues, quelques-unes des orientations qui pourraient fonder une politique globale de l'aménagement du territoire.

Une réelle autorité gouvernementale, des moyens suffisants et coordonnés dans un cadre de pluriannualité, un partenariat respectueux des pouvoirs décentralisés et déconcentrés en constituent les principaux ingrédients.

Convenez qu'il y a beaucoup à faire pour passer de l'espoir d'un « nouveau souffle » - que je partage - à la réalité d'une démarche ambitieuse, prolongeant et renouvelant celle que proposait, ici même, le Premier ministre, le 26 novembre 1963...

« Vous ne pouvez pas donner la force au faible en affaiblissant le fort », disait Lincoln. Pourtant, puisqu'il s'agit d'un combat pour la France et d'un combat pour l'homme, il nous appartient de mettre en œuvre les moyens de décupler nos forces afin de les mieux partager avec les plus faibles, et de faire, ainsi, gagner la communauté nationale tout entière. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. le président.** La conférence des présidents a décidé d'accorder un temps de parole à la commission de la production et des échanges et à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, qui, chacune, ont confié une mission d'information sur l'aménagement du territoire à certains de leurs membres.

Anticipant l'appel du président, M. Michel Dinet est déjà à la tribune. Il est président de la mission d'information de la commission de la production et des échanges. Je lui pardonne volontiers sa spontanéité et je lui donne la parole. *(Sourires.)*

**M. Michel Dinet, président de la mission d'information de la commission de la production et des échanges.** Cette spontanéité n'est due qu'à ma « jeunesse » dans cette assemblée, monsieur le président ! *(Sourires.)*

Les règles un peu « amidonnées » de l'organisation de la discussion en séance publique ont fait que ce ne sont pas nos rapports, présentés par la commission des finances et par la commission de la production, qui ont servi d'introduction à ce que nous souhaitons tous être un vrai débat.

**M. Marc Dolez.** C'est regrettable !

**M. Michel Dinet, président de la mission d'information de la commission de la production.** Cette forme un peu particulière devrait rassurer M. Lefort, qui, tout à l'heure, regrettait vivement que notre rapport ait été déposé si tard. Je voudrais lui répondre que la responsabilité n'en incombe pas au Gouvernement, mais au fait que nous avons voulu associer à notre travail l'ensemble de nos partenaires et prendre en compte la totalité de leurs propositions. Nous n'avons pu être prêts plus tôt. Qu'il veuille bien nous en excuser. Mais si le groupe communiste, qui avait désigné un représentant à cette mission, avait participé à nos travaux, peut-être que ces travaux auraient été mieux présentés et diffusés plus rapidement !

Après les propos introductifs du ministre M. Chérèque, se sont succédés plusieurs interventions qui, comme c'est souvent le cas dans cette assemblée, ont plus ressemblé à une suite de monologues qu'à un véritable débat. Je pensais que notre collègue Georges Chavanes allait introduire la discussion. Mais il est incorrigible : il n'a pas pu faire autrement que céder à la tentation partisane, et je n'ai pas retrouvé dans le style de son intervention celui qui fut le sien pendant les travaux de la commission. Il aurait pu notamment répondre à notre collègue Michel Giraud que ce n'est pas depuis dix ans que la politique d'aménagement du territoire manque de souffle, mais bien depuis que la crise a commencé. Je reviendrai sur ce point, tant je suis convaincu que, lorsqu'on a peu de grain à moudre, lorsque la croissance est limitée, il faut avoir la modestie de reconnaître ensemble qu'il est beaucoup plus difficile de faire de l'aménagement du territoire après avoir consacré beaucoup d'énergie, de temps et de moyens pour répondre aux différents aspects de la crise et opérer les conversions des industries et des régions en difficulté.

**M. Francis Geng.** Ce n'est pas ce que vous disiez en 1973 !

**M. Michel Dinet, président de la mission d'information de la commission de la production.** Pour ma part, je me bornerai à une brève introduction. Nous avons prévu que Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de notre mission, tracerait les grandes lignes de notre rapport et présenterait les propositions unanimement formulées par notre mission d'information et approuvées par la commission de la production et des échanges. Nous sommes convenus, par ailleurs, que certaines d'entre elles seraient plus particulièrement développées par d'autres membres du groupe de travail.

J'ai le sentiment - que je pense partagé par mes collègues - que grâce à de nombreuses auditions, à des déplacements sur le terrain et à des réunions de synthèse, nous sommes parvenus à accomplir un bon travail collectif d'analyse, de réflexion et de proposition.

J'ai le sentiment, aussi, d'un travail à peine ébauché, tant le chantier est de taille, tant l'opposition est grande entre la simplicité et la clarté des attentes exprimées et la complexité des solutions à apporter. J'envie ceux qui, comblés de certitudes politiciennes, sûrs d'avoir trouvé les responsables du déclin de notre politique nationale d'aménagement du territoire, parviennent à dater au mois près ce déclin !

**M. Jean-Paul Charié.** C'est cela, la compétence !

**M. Michel Dinet, président de la mission d'information de la commission de la production.** Ces propos cachent mal, à mon sens, le simplisme des affirmations et la modestie des propositions.

**M. Jean-Paul Charié.** Modeste, vous ne l'êtes guère !

**M. Michel Dinet, président de la mission d'information de la commission de la production.** Si nous étions plus modestes et si nous débattions ? C'est vrai que notre politique d'aménagement du territoire manque de force, de moyens,...

**M. Jean-Paul Charié.** Ah !

**M. Patrick Ollier.** Quel aveu !

**M. Michel Dinet,** président de la mission d'information de la commission de la production. ... d'axes clairs et même de volonté politique.

**M. Philippe Vasseur.** C'est vrai.

**M. Michel Dinet,** président de la mission d'information de la commission de la production. C'est vrai que cette politique a plus joué un rôle de pompier et de correcteur en période de crise, que d'impulsion, de prévision et d'orientation.

C'est vrai qu'elle a corrigé plus qu'elle n'a anticipé les effets des mutations difficiles au plan économique.

C'est vrai qu'elle mérite donc d'être redéfinie collectivement.

**M. Jean-Paul Charié et M. Patrick Ollier.** Nous sommes d'accord !

**M. Michel Dinet,** président de la mission d'information de la commission de la production. Le débat qui vient de s'ouvrir constitue un moment important de cette réflexion que nous devons saisir.

Permettez-moi d'exprimer deux certitudes après ces quelques mois de travail de réflexion. La première, c'est que l'aménagement du territoire correspond à une formidable attente. Au niveau des collectivités locales, petites ou grandes, en milieu urbain comme en milieu rural, dans les communes, les associations, les syndicats, les entreprises, dans la population, le thème de l'aménagement du territoire est mobilisateur. Nous l'avons tous vérifié dans nos circonscriptions, nous l'avons vérifié à chacune de nos auditions, dans nos déplacements, dans le dépouillement en cours de la consultation que nous avons lancée au niveau national, dans la presse nationale ou régionale. Je le disais, nous le vérifions chaque jour sur le terrain, à l'occasion d'assemblées générales, de débats publics, de manifestations locales, de rencontres avec les élus locaux et les socioprofessionnels, avec la population.

Il est dit que la population de notre pays ne trouve pas, dans le comportement et dans l'expression de la classe politique, les réponses à ses préoccupations. Soyons tout particulièrement attentifs à celles de l'aménagement du territoire. C'est à une recherche d'identité et de territoire que nous avons à répondre collectivement. Aménager autrement, le territoire, c'est aussi et surtout à cette recherche d'un équilibre meilleur entre le citoyen et son territoire, entre le citoyen et sa ville ou son pays rural, entre le citoyen et un environnement de qualité. Trouver ce point d'équilibre, c'est aussi organiser mieux la démocratie au quotidien, c'est permettre au citoyen de se réapproprier le projet de développement de son espace de vie, de sa région, de son pays dans une décentralisation qui aurait trouvé son second souffle. Elle en a besoin.

Ayons bien conscience, mes chers collègues, qu'à défaut de répondre à cette attente, la recherche d'identité peut aller, nous le savons bien, à l'opposé : au repli sur soi, à la peur, puis au rejet de l'autre et au racisme. Des prises de conscience tardives conduisent, nous devrions nous en souvenir, à la mélancolie sociale, aux abandons, voire aux tensions.

Quand on parle d'aménagement du territoire, les analyses savantes s'accumulent : arcs par-ci - techno et mégalo - structures par-là, diagonales, bassins, etc., quand il ne s'agit pas de « bananes bleues ».

Il en faut : nous savons combien nous payons aujourd'hui le manque de moyens en prospective donnés à la D.A.T.A.R. Mais, derrière les cartes, les vues aériennes, les additions, les schémas, il y a des hommes et la recherche d'une meilleure qualité de vie. C'est de cela qu'il s'agit quand on mesure les conséquences financières et humaines de concentrations urbaines mal maîtrisées : temps et conditions de transports, difficultés de logement, mal-vivre, délinquance et coûts de santé. Lors de son audition, M. Voisard, président du comité de décentralisation, posait la question : « Allons-nous, alors que notre population est peu nombreuse et que nous disposons d'espaces de qualité, continuer à construire en hauteur et à creuser sous terre ? » On pourrait peut-être, en certaines occasions, y réfléchir, et pas seulement au moment où il faut corriger les dysfonctionnements dont je viens de parler.

C'est de cela qu'il s'agit quand des pays ruraux se désagrègent, quand des activités mal maîtrisées, mal réparties conduisent à la dégradation de notre environnement naturel, quand les richesses et les technologies de pointe côtoient les poches de non-développement, de non-emploi et d'exclusion. Ma seconde certitude, c'est que la politique d'aménagement du territoire concerne tous les niveaux de responsabilité. Il ne faudrait pas que, dans un contexte de décentralisation, tous les regards se tournent uniquement vers l'Etat. Certes, la D.A.T.A.R. doit disposer de moyens financiers plus importants qui lui permettent de jouer un rôle efficace de levier ; certes, l'Etat doit affirmer clairement une volonté politique interministérielle d'aménagement du territoire mais les régions, les départements, les communes doivent eux aussi agir plus et mieux à leur niveau.

Or, force est de constater, et ce constat-là aussi est unanime, que l'équilibre interne de la région Paris - Ile-de-France est loin d'être atteint, que rares sont les exemples des régions dont l'aménagement interne prene effectivement en compte un bon équilibre entre les métropoles régionales et leur arrière-pays, que les complémentarités entre milieux urbains et milieux ruraux régionaux dépassent rarement le stade des discours d'intention.

La troisième génération des contrats de plan Etat-région devra, à notre sens, non seulement répartir d'une manière plus différenciée et solidaire les aides nationales, mais également soutenir en priorité les stratégies réelles d'aménagement du territoire.

Cette politique d'aménagement du territoire est nécessaire. Elle s'inscrit, nous le savons, dans un contexte nouveau, celui de la décentralisation. Dans ce cadre, il nous faut définir mieux le rôle de chaque partenaire institutionnel dans la mise en place de cette politique ; encourager la coopération entre les collectivités locales qui doivent garder toute leur autonomie et mieux répartir les richesses fiscales et les dotations. Je pense notamment à la dotation globale de fonctionnement.

J'en viens à la modernisation des services publics, lesquels doivent s'appuyer sur une déconcentration des pouvoirs d'Etat. Le préfet dans le département doit engager une réflexion horizontale et globale sur la gestion des services publics, notamment en milieu rural.

Nous devons passer d'une approche sectorielle d'économie des moyens, conduite par chaque ministère, à une gestion plus imaginative, mieux adaptée aux évolutions, plus interministérielle de ces services publics.

Ce contexte, c'est aussi celui de l'ouverture du grand marché européen et de l'ouverture aux pays de l'Est. A court terme, nous devons doter notre pays des moyens nécessaires à la localisation de projets industriels internationalement mobiles. Cela, c'est pour le court et le moyen terme. Pour le long terme, il s'agit de mobiliser tous nos territoires, c'est-à-dire de passer, comme l'a dit notre collègue Gaston Rimaireix, d'une approche d'aménagement à une approche de développement, et nous savons que, dans ce domaine - l'expérience l'a montré -, le développement macro-économique n'est pas antinomique du développement local, mais qu'il lui est complémentaire.

Enfin, je l'ai dit tout à l'heure, ce contexte est celui de la croissance retrouvée, celle qui permet de disposer des marges de manœuvre permettant de mener une politique d'aménagement du territoire.

Je conclus. Nous avons bien entendu vos propos introductifs, monsieur le ministre. Nous sommes convaincus de la force de vos convictions, de la pertinence de vos analyses et de la qualité de votre action quotidienne.

Mais ce débat ne saurait rester au niveau des bonnes intentions, voire du défoulement collectif.

Ce que nous attendons, ce n'est pas tant la réponse personnelle d'un ministre que celle du Gouvernement dans son ensemble et du Premier ministre en particulier.

**M. Jean-Paul Charié.** Très bien !

**M. Michel Dinet,** président de la mission d'information de la commission de la production. Nous attendons un discours clair qui sous-tende une ambition politique forte.

La représentation nationale sera vigilante, notamment quand elle examinera les prochains projets de loi de finances et quand elle prendra connaissance des propositions concrètes élaborées par le prochain C.I.A.T.

Allons-nous nous contenter d'accompagner un peu paresseusement des mutations présentées comme inéluctables ? Allons-nous laisser les richesses poursuivre leur concentration dans les secteurs les plus riches pour aller, dans certains cas, jusqu'à l'auto-asphyxie de certaines cités, pendant que des régions continuent à se dévitaliser et à perdre leurs services publics, malgré la mobilisation des énergies locales ?

**M. Louis Meunier.** Très bonne question !

**M. Michel Dinot,** président de la mission d'information de la commission de la production. Ou allons-nous au contraire mettre en place, à une époque qui le permet mieux, les conditions et les outils partenariaux d'un aménagement plus équilibré et plus solidaire qui fasse une meilleure place à la qualité de la vie, à la qualité des rapports sociaux, à la réconciliation du citoyen avec son territoire et son environnement ?

C'est bien entendu d'un projet de société qu'il s'agit, d'un projet qui s'inscrit dans le long terme. La politique doit réapprendre, sur tous les bancs, cette ambition du long terme.

C'est en tout cas ce que le pays et ce que notre population souhaitent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur certains bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Paul Charié.** Nous applaudissons la deuxième partie de l'intervention.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production et des échanges.

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, M. Michel Dinot vient d'exposer la philosophie de notre mission, au demeurant passionnante même si nous avons l'impression d'avoir été, à la fin de nos travaux, les laissés-pour-compte ! Qu'importe, l'enrichissement personnel aura été grand.

Après l'introduction que vous a présentée mon collègue, je me dois de vous livrer les propositions retenues par la mission, qui tournent autour de sept axes principaux. Ces axes mettent parfois en cause, c'est vrai, la politique qui est menée aujourd'hui, mais aussi et surtout celle qui a été poursuivie hier car le présent est le prolongement du passé. Toutefois – comme l'a dit Michel Dinot, et je veux y insister – ce n'est là que le début d'un gigantesque travail, qu'une ébauche fugitive, fugace, qu'il conviendra de compléter grâce à l'apport, essentiel pour notre pays, de volontés nombreuses.

Le premier axe sur lequel nous sommes tous d'accord devrait consister à définir la place institutionnelle de la politique d'aménagement du territoire et le rôle de la D.A.T.A.R.

Aménager le territoire, c'est gérer un patrimoine collectif pour en tirer le meilleur parti, en développant ses atouts, comme doit le faire l'Île-de-France, en réduisant ses handicaps, comme l'exige le monde rural, et surtout en permettant à tous les Français de s'épanouir. Grâce au processus de décentralisation, nombreux sont aujourd'hui les partenaires publics ou privés qui exercent une responsabilité effective dans le processus complexe de cette gestion.

Aménager le territoire, c'est le défi d'une double volonté affichée : assurer au plus près du citoyen la gestion du territoire, prendre fermement en charge au niveau national la responsabilité des cohérences globales.

Pour oser une comparaison musicale, je dirai que, depuis de très nombreuses années, l'aménagement du territoire en France est comme un orchestre symphonique sans véritable chef d'orchestre et où les musiciens ne jouent pas la même partition, avec parfois des couacs et des « canards », pour ne pas parler de cacophonie.

**M. Michel Giraud.** Et sans oublier de nombreux soupis ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production. Il faut donc nommer un chef d'orchestre. Veiller ensuite à ce que les bonnes partitions soient distribuées aux bons musiciens.

**M. Jean-Paul Charié.** C'est-à-dire changer de gouvernement !

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production. Enfin faire jouer tout le monde ensemble, pour pouvoir écouter la symphonie attendue.

**M. Michel Crépeau.** Mais inachevée ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production. Nous aurions préféré, je dois le dire, que certaines situations aient pu être évitées.

Quand un ministre de notre gouvernement, maire d'une petite commune, apprend par la bande qu'on va fermer une ligne S.N.C.F. sans qu'il en soit averti, cela pose un problème.

Quand le chef d'une entreprise nationalisée supprime le seul laboratoire de recherche qui existe dans un département de 1,4 million d'habitants, on peut aussi s'interroger.

**M. Michel Giraud.** Que fait la D.A.T.A.R. ?

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production. Monsieur Giraud, je ne vous ai pas interrompu. Et si vous continuez à me lancer des reproches, sachez que j'en ai autant à votre service !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Beaucoup plus !

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production. Vous devriez au contraire me féliciter d'être assez honnête et d'avoir l'esprit assez critique pour dire les choses comme elles sont !

Encore quelques exemples :

Les casernes qu'on ferme, alors qu'elles conditionnaient la vie de toute une vallée ;

Ces trois ans de lutte acharnée au sein même de mon gouvernement, de ce gouvernement qui est le mien...

**M. Jean-Paul Charié.** On a changé le Premier ministre ? (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production et des échanges. ... pour obtenir qu'une université soit créée dans le cinquième département de France par la population ;

La décision de décentraliser une administration, prise il y a huit ans, alors qu'on attend toujours le premier de ses fonctionnaires en province, et ainsi de suite...

C'est pour cela qu'il faut nommer un véritable chef d'orchestre...

**M. Jean-Paul Charié.** Cela s'appelle un Premier ministre !

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production. ... c'est-à-dire un chef d'orchestre avec les moyens de ses responsabilités, et je pense que le ministre de l'aménagement du territoire actuel pourrait très bien faire l'affaire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut donc créer un ministère de l'aménagement du territoire, lui rattacher le Plan et la politique des villes,...

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida,** rapporteur de la mission d'information de la commission de la production. ... affirmer clairement sa vocation interministérielle en le plaçant auprès du Premier ministre, lui conférer de ce fait un réel pouvoir de contrôle, voire d'arbitrage, lui donner enfin les moyens de ses responsabilités : personnel, services extérieurs, triplement au moins de son budget en trois ans. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut également reconstituer la commission nationale de l'aménagement du territoire, assurer le relais de son action en implantant au niveau régional, là où cela est souhaité, un organisme correspondant cogéré avec les élus et les responsables locaux, organiser la transparence de ses décisions en proposant au Parlement d'organiser chaque année un débat. La création d'une structure parlementaire permanente pour le suivi serait une initiative judicieuse. Elle s'appuierait naturellement sur un rapport publié chaque année par la D.A.T.A.R. et comprenant une présentation régionalisée des comptes des différents ministères.

Une fois nommé le chef d'orchestre, il faut, en deuxième lieu, veiller à ce que chacun joue de son instrument. Qui fait quoi et comment ? Il convient que tous les partenaires concernés se mettent rapidement autour de la table et qu'ensemble ils définissent clairement, dans la cohérence, les compétences et les attributions de chacun. Si le flou sert l'Etat en ce domaine - tous les Etats - il n'en est pas de même pour ses partenaires. Rappelez-vous la règle fixée par Gaston Defferre : compétences transférées, moyens fiscaux et réglementaires correspondants transférés.

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Il importe donc de définir clairement le rôle de la région, du département et des autres échelons territoriaux en matière d'aménagement du territoire et d'en tirer les conséquences juridiques et budgétaires. Clarifions, par la loi si nécessaire, les compétences de chacun et mettons en place, le cas échéant, une mission parlementaire chargée de suivre la répartition de ces compétences. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Selon quelle règle du jeu ? Chaque champ de compétence doit reposer sur des moyens juridiques, financiers et humains cohérents, à la mesure des problèmes à régler, sans oublier la nécessaire prise en compte de l'intégration européenne.

Troisièmement, il faut assurer la cohérence des partitions. Ainsi, dans notre orchestre, chacun va pouvoir jouer pleinement de son instrument au bénéfice de l'ensemble. Encore faut-il, pour que la musique soit agréable, que chaque partition s'intègre dans une vision d'ensemble, celle du ou des compositeurs.

**M. Jean-Claude Lefort.** Il faut un bon chef d'orchestre !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Seule cette vision globale, cette cohérence de chacune des partitions assurée par le compositeur, permettra à chaque instrumentiste, en jouant sa partition, de participer pleinement à la même mélodie.

**M. Jean-Yves Chamard.** Les instruments à vent soufflent souvent des courants d'air ! (Sourires.)

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** L'Etat ne peut éluder sa responsabilité de compositeur. A lui de proposer le thème musical et d'y adapter les partitions de chaque instrumentiste. A lui de proposer les objectifs, de veiller au respect des cohérences globales, de développer les synergies !

La réflexion prospective s'impose donc. Aussi faut-il la réhabiliter et en faire l'une des prérogatives explicites de la D.A.T.A.R. Il est nécessaire de mettre en place, au niveau régional, des comités permanents de réflexion stratégique et prospective ouverts aux élus et aux responsables économiques.

De même, il faut réhabiliter l'étude et la subventionner largement. Mettre en place de véritables schémas d'aménagement régionaux, reflets d'une vision dynamique de l'avenir, ne se réduisant pas à de fausses cartes Michelin de l'an 2000, en y incluant les contrats de plan.

Plus que les intitulés, plus que les procédures, ce sont les pratiques qu'il faut modifier en les adaptant aux réalités nouvelles.

**M. Michel Crépeau.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Quatrièmement, pour que chaque instrument joue juste, il faut de bons professionnels. Certes, il existe un corps d'Etat spécifique, celui des urbanistes de l'Etat, mais ils sont en nombre insuffisant. Or, aujourd'hui, chaque ville, chaque agglomération, chaque département, chaque région devrait avoir ses propres spécialistes. Il faut donc relancer la création d'agences d'urbanisme intercommunales...

**M. Jean-Marie Bockel.** Excellent !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** ... organiser la formation des professionnels ; créer des structures d'accueil administratives à leur intention ; développer et financer des programmes et des centres de recherches spécialisés dans la prospective et l'aménagement.

**M. Jean-Marie Bockel.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Deuxième grand axe : les infrastructures et les équipements structurants.

Les infrastructures de communication constituent le point central de tout projet d'organisation du territoire, d'aménagement de la vie de relation et de développement économique.

Les infrastructures de transport sont un domaine où la communication doit être privilégiée.

Communication d'abord entre les différents maîtres d'ouvrage. Les stratégies dans ce secteur impliquent, de plus en plus, la dimension intermodale : route, fer, fleuve, mer, air. Il faudrait bien que les uns et les autres se rencontrent ! Pour assurer cette cohérence et régler les difficultés, il est proposé d'instituer dans chaque région un comité permanent intermodal des transports.

**M. Jean-Marie Bockel.** Très bonne idée !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Communication, d'autre part, entre les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires. La concertation avec les élus locaux et la population doit être la règle. Aussi une commission d'enquête composée des usagers et des élus locaux devrait-elle se substituer au commissaire enquêteur pour les grands projets.

En ce qui concerne le financement des infrastructures, il faut moraliser les pratiques. Si les Français sont égaux, paraît-il, devant l'impôt, ils ne le sont pas devant les subventions que l'Etat, au travers des régions ou des départements, leur attribue : 50 p. 100 ici, 40 p. 100 là, 27,5 p. 100 là-bas. Et ce n'est pas dans les régions ou départements les plus pauvres que les subventions sont les plus fortes. Malheureusement et paradoxalement, c'est souvent le contraire.

La règle du jeu devrait être connue de tous et tenir compte, en particulier, des capacités contributives réelles des partenaires, par conséquent du potentiel fiscal.

Il en est de même des pratiques concernant la T.V.A., qui est morale ou non selon que l'Etat y gagne ou y perd.

Quant aux programmes d'infrastructures, ils doivent être mis explicitement en perspective avec les grandes options d'aménagement du territoire. Quantité de questions se posent à ce sujet, dont le Parlement souhaite pouvoir débattre avec précision. Tous les grands schémas devraient lui être soumis, au moins pour avis.

Faire de la construction des grandes infrastructures un facteur de développement local est également un impératif.

Quand nous avons construit dans la région Nord - Pas-de-Calais le tunnel sous la Manche, nous avons d'abord fait appel aux entreprises et à la main-d'œuvre locales ; nous avons intégré le chantier dans un processus de développement local. Aujourd'hui, Michel Delebarre essaie de lancer le même type d'opération avec les autoroutes, afin de mieux préserver l'environnement et de favoriser le développement local. C'est ce qu'il faut faire dans notre pays.

Les routes sont les vecteurs indispensables de la solidarité nationale. Le programme autoroutier Faure-Méhaignerie doit être appliqué sans aucune réduction. Mais il ne faut pas en rester aux autoroutes. Les routes nationales et secondaires doivent elles aussi bénéficier de l'appui du pays tout entier. En l'an 2000, aucune zone, aucune région ne devrait être à plus d'une heure d'une autoroute.

Pour le réseau ferroviaire, la France est encore un pays à trois vitesses. En moins d'une heure, on fera Lille-Paris, c'est-à-dire 200 kilomètres, ou bien Lille-Maubeuge qui séparent 100 kilomètres, mais il faudra toujours quatre heures pour parcourir les 200 kilomètres de Maubeuge à Berck-sur-Mer. Il y a donc bien des choses à reprendre pour mettre l'ensemble des citoyens à égalité. Le schéma ferroviaire forme toujours la même étoile qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et il n'est pas assez orienté vers l'Europe.

Pour ce qui est de la recherche, il faut mettre enfin un terme au monopole parisien. L'Etat peut et doit montrer l'exemple : 60 p. 100 de ses activités de recherche sont concentrés dans la région parisienne contre 1 p. 100 en Lorraine, en Aquitaine ou dans la région Nord-Pas-de-Calais. Cette situation est vraiment trop injuste. Les conclusions du rapport Maiffert sont accablantes en ce qui concerne l'avenir de ces régions.

**M. Christian Batelle.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il convient de quadriller le territoire pour mettre fin aux disparités régionales, qui sont source d'inégalités. En l'an 2000, chaque étudiant doit pouvoir disposer, à moins d'une heure de chez lui, d'un centre de formation supérieure.

Le troisième axe est la localisation d'activités.

Les aides aux grandes entreprises doivent être largement « gonflées ». Pour une base 100 en France, savez-vous qu'elles atteignent 160 en Italie, 655 en République fédérale d'Allemagne et 538 en moyenne dans la Communauté économique européenne ? Il faut donc, pour rester attractif, augmenter très fortement l'enveloppe budgétaire de l'aide au développement régional, qui est en France de 700 millions de francs en 1990, contre 10 milliards en Allemagne. C'est dire le retard que nous avons pris en ce domaine.

**M. Michel Giraud.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** La dotation de la prime à l'aménagement du territoire doit donc être très largement réévaluée. Une P.A.T.-petits projets, dont M. Chavanes a défendu le principe, doit être également instituée, car elle est nécessaire pour les petites régions. Enfin, il faut simplifier les critères d'attribution des aides et jouer, là aussi, la transparence.

Quatrième axe : les zones rurales et le développement local.

Dans les zones rurales, il faut aider les entreprises, toutes les entreprises, parce que l'entreprise agricole - je ne suis qu'un urbain, mais les ruraux m'ont convaincu - doit être considérée comme les autres. Comment ? En créant avec le Crédit agricole un système d'aides spécifiques : les aides au développement du milieu rural ; en luttant contre la sous-administration des zones rurales ; en maintenant l'égalité d'accès au service public pour tous et en proposant que chaque adaptation de la présence du service public - écoles, postes, S.N.C.F., banques - soit examinée par une commission mixte départementale ou régionale Etat-collectivités-usagers ; enfin, en toilettant les dispositions administratives et réglementaires.

**M. Philippe Vasseur.** Nous n'avons rien à redire à cela !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Cinquième axe : les zones de conversion. N'oublions jamais que la solidarité nationale y est indispensable plus qu'ailleurs. Ces zones de conversion, c'est sans doute l'arc Nord-Est et certains ports, mais c'est aussi le monde rural. Et je rappelle que ceux dont les circonscriptions sont prospères aujourd'hui pourraient bien avoir besoin de procédures de ce type demain. Qu'ils restent donc attentifs à leur développement.

Une conversion réfléchie et voulue est une nécessité sociale et économique. Il faut donc mettre en place des plans-programmes de conversion pluriannuels, avec l'ensemble des partenaires ; mêler étroitement le traitement social et le traitement économique ; initier, comme pour les catastrophes naturelles, une procédure de zone sinistrée. Je propose à cet égard, monsieur le ministre, que chaque fois que le niveau de l'emploi descendra de 10 p. 100 dans un secteur donné, on mette en place immédiatement et automatiquement un processus de conversion lourd. Ainsi, ce ne sont pas seulement les grandes régions industrielles et les grands complexes urbains qui seront concernés, mais l'ensemble de notre pays. Un système aussi juste serait certainement très apprécié par nos collègues du monde rural. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Il faut également instituer des congés de conversion, mettre en place des moyens de formation continue et permanente permettant un traitement très en amont de l'ensemble des problèmes ; assouplir la fiscalité sociale. On avait fait en 1984-1985 un petit galop d'essai avec la contribution exceptionnelle de Fabius. Dans le Nord-Pas-de-Calais en particulier, cette mesure avait été très appréciée.

Nous devons encore imposer aux entreprises nationalisées une solidarité effective quand elles sont impliquées dans une zone de conversion.

**M. Philippe Vasseur.** Il serait temps !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Enfin, il faut appliquer des traitements inégalitaires aux diverses zones de conversion en tenant compte, en particulier, de leur potentiel fiscal.

**M. le président.** Je vous prie de conclure.

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** La région parisienne a été notre sixième axe.

**M. le président.** Monsieur Kucheida, je suis obligé de vous demander combien vous avez d'axes. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Je n'en ai que sept, monsieur le président. J'en suis au sixième ; j'ai donc presque fini.

Un habitant du pays sur cinq - un peu moins aujourd'hui - vit en Ile-de-France ; c'est la région la plus riche du pays. Les Hauts-de-Seine produisent à eux seuls la même richesse que la Grèce.

Nous pensons donc que l'Etat, veuillez m'excuser, monsieur Giraud, ne doit pas prêter qu'aux riches. Il doit penser à tous ses autres enfants !

**M. Alain Bonnot.** Très bien !

**M. Jean Tardito.** Surtout aux plus nombreux !

**M. Patrice Ollier.** M. Giraud n'a pas dit le contraire.

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Il faut notamment pratiquer la vérité des coûts. Je pense, par exemple, qu'il vaut mieux terminer la A26, réaliser l'autoroute des estuaires, que s'engager dans le projet Laser.

**M. Michel Giraud.** Je n'en ai pas parlé !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission d'information.** Il est indispensable de poursuivre la décentralisation, de créer un fonds de décentralisation administratif et d'obliger les grandes entreprises nationales et les ministères à payer des loyers pour les locaux occupés par leurs administrations parisiennes.

**M. Philippe Vasseur.** Parfaitement !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Cela les obligerait peut-être à voir ailleurs si ce n'est pas moins cher.

**M. Christian Bataille.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Lapaire.** Judicieux !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Il faut aussi que le nécessaire rééquilibrage de la région parisienne soit financé par elle-même, de façon interne. Elle en a largement les moyens. La vérité fiscale devrait permettre de rétablir les équilibres et la justice entre la région parisienne et le reste du pays. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

**M. Olivier Guichard.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Septième axe : le développement régional et le défi urbain.

Nous sommes pour un développement régional fort, dans lequel la D.A.T.A.R doit jouer un rôle important, avec des contrats de plan qui ne doivent pas être antinomiques du développement général de la région ou du pays.

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Ils doivent être fortement contrôlés ou, en tout cas, coordonnés, tout cela dans un cadre d'intercommunalité, celui qui sera peut-être le nôtre demain avec les lois Joxe et Baylet.

**M. Jean Tardito.** Non, non, pas ça ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Le défi urbain est également essentiel, puisque 80 p. 100 des Français vivent dans les villes. La ville est complexe et génère tous les problèmes.

**M. Jean-Claude Lefort.** On n'en veut pas !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Vous ne voulez pas de la ville ?

**M. Michel Giraud.** Si, ils veulent la ville, mais pas les nouveaux textes !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** Evitons donc les égoïsmes et les guerres des villes. Recherchons l'urbanité ; elle passe par la solidarité sociale, laquelle est développée en particulier par la D.I.V., la délégation interministérielle à la ville. Les autres pays de l'Europe l'ont compris. Pourquoi ne le comprenons-nous pas davantage ?

Ainsi que cela a déjà été souligné, il faut une plus grande justice fiscale, mais l'Etat doit s'impliquer en finançant mieux, au moins autant que plus.

J'en viens à ma conclusion. Ça va, monsieur le président ? (Rires.) J'aurais pourtant voulu en dire dix fois plus ! En effet, la tâche est passionnante et ardue, mais elle est nécessaire pour répondre aux inquiétudes des Français, parce que les Français sont inquiets.

**M. Jean-Paul Charlé.** Ils sont plus qu'inquiets, ils sont désespérés !

**M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur de la mission d'information de la commission de la production.** L'aménagement du territoire bien ordonné, c'est la poursuite de l'œuvre de décentralisation du premier septennat ; c'est aussi l'intégration de cette œuvre dans l'espace nouveau qui, demain, nous conditionnera : l'Europe. Nous avons d'ailleurs beaucoup à apprendre de nos voisins européens, en termes d'organisation, de moyens et de prospective. La solidarité doit prendre le pas sur tous les égoïsmes.

Ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le ministre - je suis d'accord avec vous -, il faut conjuguer solidarité et liberté. C'est pourquoi budget, volonté, méthode, sont autant de nécessités pour réussir cette grande entreprise qui sera à l'honneur de toute la France. Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités, toutes ses responsabilités. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

**M. Philippe Vasseur.** M. Kucheida a dit beaucoup de bonnes choses.

**M. le président.** Afin de poursuivre la métaphore de M. Kucheida, je dois dire que si je l'avais interrompu, j'aurais eu l'impression de tirer un coup de pistolet dans un concert. (Sourires.)

**M. Philippe Vasseur.** Très bien ! Permettez que je vous applaudisse, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, auteur d'un rapport d'information de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Rapporteur depuis maintenant quatre ans du budget de l'aménagement du territoire, j'ai appris en ce domaine - je m'adresse en particulier à mes collègues Jacques Blanc et Michel Giraud - à être quelque peu modeste. J'essaie également de ne pas être amnésique pour autant.

Pendant deux ans, lorsque M. Méhaignerie a été le ministre des transports et de l'aménagement du territoire...

**M. Francis Geng.** Un grand ministre !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** ...j'ai constaté que la majorité de l'époque n'avait pas la même attitude que la majorité relative d'aujourd'hui. En effet, lorsque j'ai proposé en 1986 et en 1987 de repousser les crédits de l'aménagement du territoire pour insuffisance - ils étaient d'un niveau identique à celui du premier budget de M. Chérèque dont j'ai demandé le rejet - la majorité d'alors ne m'a pas suivi.

**M. Jean-Paul Charlé.** Vous l'avez voté !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Je m'expliquerai.

En revanche, monsieur le ministre, nous avons accompli un exercice difficile, puisque la majorité actuelle a accepté, à deux reprises, sur ma proposition en commission des finances, de repousser le budget de l'aménagement du territoire. Certes l'opposition était d'accord, mais cela fut plus difficile pour la majorité, notamment pour les commissaires et pour mon collègue M. Dinet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges sur ce budget.

Pour nous socialistes, il est absolument fondamental de mettre en place une politique d'aménagement du territoire. Pour cela, il faut deux éléments : un discours et un budget.

**M. Francis Geng.** Et une action !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** La question du territoire est aujourd'hui essentielle. L'on n'a parlé qu'aménagement du territoire, mais nous appartenons à la classe politique, celle qui est tant décriée. Or le territoire est en crise, réellement en crise.

Sur le territoire de la ville, cela se traduit par la marginalisation de certains quartiers, par les ghettos. Il en découle un phénomène politique que nous connaissons bien et qui interpelle tous les républicains. Il faudra décliner cela dans une politique d'aménagement du territoire.

Il est un deuxième phénomène sur le territoire de la ville : la saturation, laquelle engendre le développement des revendications écologiques.

Un troisième phénomène est apparu lors des élections européennes. A la veille de l'an 2000, on a ainsi assisté, pour la première fois depuis bien longtemps, à la traduction d'une revendication anthropologique des gens du territoire : 4,5 p. 100 des électeurs ont voté pour les chasseurs.

Il convient donc que le Gouvernement, les présidents de région, les présidents de conseil général, les présidents de district urbain ou de communauté urbaine, les maires comprennent que l'on est à un moment difficile de notre histoire collective ; je le dis avec une certaine gravité. Même si les positions politiques sont opposées sur tel ou tel problème, tout doit être décliné aujourd'hui de manière très forte.

Ces phénomènes ne sont pas spécifiques au territoire national. Ainsi, lors des élections municipales qui ont eu lieu en Italie il y a quelques semaines, la crise du territoire est apparue aussi terrible. Des ligues comme celle de Lombardie - je le souligne pour ceux qui connaissent un peu l'histoire de l'Europe - ont obtenu 15 p. 100 des voix en se bornant à déclarer qu'elles n'avaient rien à faire du Mezzogiorno, que les ruraux du Sud de l'Italie n'avaient qu'à s'en aller afin que l'on puisse discuter entre gens développés.

Ces phénomènes doivent être pris en compte dans la réflexion actuelle, sur tous les bancs de cette assemblée.

Ma deuxième remarque liminaire sera fondée sur une métaphore : l'aménagement du territoire, c'est, *grosso modo*, un formidable embouteillage place de l'Opéra : des voitures s'encastrent, les grosses limousines essaient de passer en force, les petites grillent les feux, etc. Comme il n'y a ni gendarmes ni policiers, souvent on ne peut plus s'en sortir !

**M. Patrick Ollier.** En aménagement du territoire, il y a un gendarme : l'Etat !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Je souligne avec une certaine gravité qu'il ne faut pas jeter la pierre exclusivement à l'Etat. Comme nombre d'entre vous, je suis un élu local. Collectivement, nous avons tous voulu la décentralisation, mais il nous appartient désormais de remettre à plat la question des compétences, de leur imbrication.

**M. Robert Poujade.** Ce n'est pas nous qui...

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** C'est un peu facile, monsieur Poujade. J'essaie d'avoir une certaine hauteur dans ce débat. Pour l'instant, on peut au moins se cantonner au respect de l'analyse.

**M. Robert Poujade.** C'était une observation juridique !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Il faut donc remettre tout cela à plat. Certes rien n'était évident au cours des premières années de la décentralisation, mais, en huit ans de pratique, plusieurs phénomènes se sont produits que je dois présenter en quelques mots.

Le premier phénomène majeur est l'émergence de la ville. Eh oui ! ce ne sont ni le département, ni la pauvre région dont je parlerai plus tard, ni les communes qui ont gagné, au plein sens du terme, mais la ville ! C'est le phénomène du grand urbain, de la métropole qui n'est pas uniquement lié à la décentralisation. Nous vivons en effet un moment de l'histoire de l'Europe que j'ai essayé de décrire dans un modeste essai rédigé il y a quelques semaines.

**M. Michel Crépeau.** Il était très bien !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Je crois que la culture européenne n'est pas une culture des Etats et des territoires, mais une culture des villes. L'Europe en construction est une Europe hanséatique, héritage de la vieille Hanse parce qu'elle est dirigée tout simplement par la Bundesbank et les marchands allemands, flamands et néerlandais.

**M. Jean-Paul Charlé.** Mais non !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Ce premier phénomène apparaît au niveau des contrats de plan Etat-région. Si je me souviens bien - j'étais rapporteur de la loi du X<sup>e</sup> Plan - l'Etat a consenti un gros effort en prévoyant 52 milliards de francs, soit une augmentation de 25 p. 100 par rapport à ses dotations dans le IX<sup>e</sup> Plan et les régions ont apporté 43 milliards de francs. La ventilation de ces crédits est particulièrement intéressante.

Ils iront essentiellement à la recherche, à l'université, à la connexion entre recherche et université, aux réseaux autoroutiers modernes, aux structures intermodales nécessaires - vous avez raison, monsieur Giraud - entre l'aéroportuaire, le T.G.V. et autres. Tout cela est très « spatialisé », car les régions se battent pour l'émergence de leur métropole de niveau européen. Elles soignent ainsi d'abord leur ville-centre, le chef-lieu de la région, quelquefois une deuxième ou une troisième ville et c'est bien tout.

Cette tendance lourde se développe avec l'émergence de la ville, passage obligé dans le cadre européen puisqu'il y a concurrence internationale des sites, ce qui provoque des difficultés de répartition des crédits tant de l'Etat que des régions.

Le deuxième phénomène majeur est l'émergence du département. En effet, la région n'est pas le grand vainqueur de la décentralisation : pour l'instant, et je le regrette, c'est le département.

Ainsi que l'a souligné M. Giraud - avec lequel nous étions relativement d'accord - en commission des finances des couples se sont formés : le département s'occupe de tout ce qui est proximité, comme les communes, et l'on a un tandem département-commune pour les services de proximité, tandis qu'un autre tandem s'est constitué entre grandes villes ou métropoles et régions.

Ce phénomène est très important parce qu'il conduira le département à prendre rapidement en charge l'aménagement rural et le passage obligé à l'intercommunalité.

Je veux bien que, pour différentes raisons politiques, entre autres, on décrie le projet Joxe-Baylet.

**M. Jean-Paul Charlé.** Ce n'est pas que pour des raisons politiques !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Accordez-moi quelques minutes pour des réflexions personnelles.

Que peut faire, seul, en matière économique le maire d'une petite commune, comme la mienne, par exemple, qui compte 2 900 habitants ? Il faut bien se regrouper. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Paul Charlé.** Et alors ? Ce n'est pas une raison pour supprimer des communes !

**M. Robert Poujade.** Les Sivom, cela existe !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** En matière de regroupement l'Etat doit avoir des politiques incitatives. Il faut transférer certaines compétences et indiquer aux communes celles que conserve l'Etat et celles qui relèveront d'elles.

Dans le domaine économique, il existe des seuils critiques. Or l'aménagement du territoire concerne d'abord la localisation d'entreprises, comme l'a précisé M. Chavanes.

**M. Jean-Paul Charlé.** Ce n'est pas cela le projet Joxe !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Dans le cadre de la concurrence entre les sites il est indispensable de donner aux communes de 2 900 habitants les moyens de se battre, face aux villes de 50 000, 100 000 ou 150 000 habitants.

Vous savez bien que de nombreux systèmes d'aides locales ne transparissent pas. En fait, il faut mettre de l'argent sur la table pour que tel ou tel industriel vienne s'installer. C'est une règle absolue. S'il n'a pas satisfaction sur le territoire national l'industriel ira s'installer par exemple en Italie, puisqu'il y obtiendra huit fois plus qu'en France.

Cela nous contraint à passer par l'intercommunalité active et à avancer sur cette question.

Le dernier phénomène que je veux décrire comme une donnée, avant de passer aux questions pratiques, est la contractualisation. Depuis le IX<sup>e</sup> Plan, elle est une donnée de la scène politique française. Elle n'est plus un objet de discussion et de polémique.

Il faut élargir la contractualisation et faire en sorte que la région dialogue avec l'Etat. Chaque région devrait élaborer un plan d'aménagement de son territoire infrarégional. Or nous l'attendons toujours pour de nombreuses régions.

Dans la mesure où l'on demande des choses à l'Etat, il faut également en demander aux collectivités locales. Je voudrais, en particulier, que l'Etat revoie la loi organique sur la planification, afin que les départements puissent, au titre de la loi, contracter avec la région. Il est bien qu'existent des contrats Etat-région, mais il serait également bon que, sur un plan régional d'aménagement du territoire, il y ait contractualisation entre la région et les départements.

Les grandes villes continueront de dialoguer avec l'Etat et avec la région, car je crois qu'il n'est pas possible de faire autrement. En revanche, pour les villes moyennes et les petites villes, il faut affirmer sérieusement que le dialogue avec la région et avec le département est indispensable, ne serait-ce que pour des raisons fiscales.

Après avoir présenté ces données, j'ai formulé, dans mon rapport, quelques suggestions que je vais présenter brièvement à la tribune parce que j'y tiens quelque peu : j'ai proposé cinq laboratoires et énoncé dix propositions.

Le premier laboratoire serait relatif à la coopération transfrontalière. Il s'agirait d'un laboratoire privilégié de l'Europe, comme l'a dit Jacques Delors et ses travaux risquent de remettre totalement en question nos pratiques. Des problèmes concrets restent à résoudre, ne serait-ce que des problèmes juridiques. Ainsi, pour recevoir de l'argent dans le cadre de contrats entre des régions frontalières, il faut une structure unique. Or, juridiquement, cela est difficile à mettre en place. On le voit bien avec le travail effectué par la D.A.T.A.R. ces derniers temps.

Nombre de problèmes sont à résoudre. Il convient notamment de savoir quelle collectivité territoriale « manage » la coopération transfrontalière. Là encore, il s'agit d'un problème de compétences.

Le deuxième laboratoire traiterait des associations de régions. Je suis de la région picarde et je sais qu'il est bien des choses auxquelles l'Etat n'avait pas pensé. Si le décentralisateur que je suis estime qu'il est normal que l'Etat ne pense pas, par exemple, à réaliser un maillage de villes sur l'autoroute A 26 entre Calais et Reims, il trouve plus étrange qu'au moment du X<sup>e</sup> Plan, les régions n'aient même pas envisagé le maillage de villes sur l'autoroute A 26.

Cela démontre que l'on doit absolument s'intéresser à la problématique de l'association de régions. Cependant, pour des raisons que chacun comprend bien, c'est-à-dire des questions de pouvoir, il fallait d'abord renforcer le pouvoir des régions. Jusqu'à présent on irriguait ce qui était interne à la région et l'on n'acceptait pas d'aller discuter avec une autre. Huit ans plus tard nous y voyons plus clair, mais laissons passer encore une ou deux années et préparons sérieusement le plan suivant par un maillage des villes dans le cadre de contrats interrégionaux, dans le cadre d'associations de régions.

Le troisième laboratoire devrait s'intéresser à l'articulation entre Ile-de-France et Bassin parisien.

J'ai lu le Livre blanc, le Livre bleu et j'ai même parcouru le Livre rose, mais je n'ai guère trouvé de traces d'une articulation entre la région Ile-de-France et le Bassin parisien. Or l'université du Mans est désormais à cinquante-cinq minutes de Paris par le T.G.V.-Atlantique, la ville de Reims va être à cinquante minutes avec une gare T.G.V. qui sera à côté de l'université. En région parisienne on programme *intra muros* des réalisations pour le moins assez fabuleuses au niveau financier, sans réfléchir aux conséquences que cela aura pour Orléans, Rouen, Reims, Amiens, etc.

Monsieur le ministre, il faut que ces dossiers reviennent chez vous puisque vous en avez été dépossédé.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Une connexion entre aménagement du territoire et schémas directeurs donnerait une certaine cohérence et permettrait peut-être à l'Etat de réaliser des économies car, soit dit en passant, les programmations en Ile-de-France sont très coûteuses. Une véritable articulation entre Ile-de-France et Grand bassin parisien est donc nécessaire.

Quatrième laboratoire : partenariat et développement local. Il n'y a aucun problème - on en a déjà parlé - grâce à la création du Gidel et à son articulation avec le Cridel. Il faut que la problématique tout à fait intéressante du partenariat se développe ; M. le ministre de l'emploi y travaille. En termes humains, elle peut véritablement créer de l'emploi, surtout si on lui donne une dimension économique.

Cinquième laboratoire : mise en place d'une politique de prospective régionale. J'y tiens ! Je me souviens que M. Méhaignerie, à l'époque où il était ministre, était assez malheureux de ce que M. Madelin voulait faire de la D.A.T.A.R. et il avait demandé au petit rapporteur Balligand de l'aider un peu à la conserver. Nous avons mené ce combat avec M. Méhaignerie pour garder un outil d'Etat qui était fondamental. Maintenant que la D.A.T.A.R. fait de la prospective - on l'a vu dans l'excellent document qui nous a été distribué avant ce débat - il faut que cette prospective soit aussi régionale. Compte tenu du rôle croissant des préfets de région, une cellule de prospective régionale pourrait être rattachée auprès du S.G.A.R. pour voir un peu comment cela va se dessiner. L'Etat doit être présent et doit informer.

Pour conclure, je présenterai dix propositions.

Première proposition : mise en place d'une conférence nationale de l'aménagement du territoire. C'en est fini de l'Etat, seul aménageur ! L'Etat doit aussi jouer le partenariat. La D.A.T.A.R. doit, bien entendu rester au-dessus, mais les régions, les villes, surtout les « aménageurs » - S.N.C.F., E.D.F., France Télécom, Air-Inter, etc. - doivent être présents de manière à établir un dialogue entre l'Etat et les différents partenaires, qu'ils soient établissements publics ou sociétés nationales ou, bien évidemment, collectivités territoriales.

Deuxième proposition : le comité interministériel pour l'aménagement du territoire doit être saisi tous les schémas directeurs nationaux.

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** C'est clair et net. Il n'est pas possible que le schéma directeur des universités ne passe pas d'abord devant le C.I.A.T...

**M. Jean-Yves Chamard.** Tout à fait !

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** ... parce qu'il y a connexion avec le réseau T.G.V., avec la politique des villes. Tous les schémas directeurs nationaux doivent passer obligatoirement devant le C.I.A.T.

**M. Michel Giraud.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Ces deux propositions ne coûtent d'ailleurs pratiquement rien ; membre de la commission des finances, vous comprendrez que je sois économe des deniers publics, monsieur le ministre délégué !

Troisième proposition : généraliser la procédure contractuelle à partir de la région avec un plan pour chaque région d'aménagement du territoire. Je m'en suis déjà expliqué.

Quatrième proposition : affirmer la déconcentration au niveau régional. Il est fondamental que les services de l'Etat soient réellement déconcentrés à un niveau critique suffisant ; c'est forcément celui du préfet de région et du S.G.A.R.

La cinquième proposition porte sur le maillage des villes et les contrats de plan. Pour la presse, le maillage des villes était encore une invention de la D.A.T.A.R. et du ministre et ce n'était pas sérieux. Moi, je crois que ce peut être très sérieux. Nous l'avons déjà vérifié. Toutefois, une remarque s'impose à laquelle je tiens beaucoup : j'en ai d'ailleurs fait part à Georges Frêche, mais elle peut aussi s'adresser à d'autres élus. Le maillage de villes n'est pas le regroupement de deux villes de même importance pour qu'elles soient encore plus fortes ensemble. Ce peut être le cas dans le cadre de la compétition européenne, mais il ne faut jamais oublier l'intérêt du maillage de petites et de moyennes villes. Les villes métropoles de niveau européen doivent, si elles sont dignes de ce nom, irriguer à 100 ou 150 kilomètres autour des têtes de pont qu'elles constituent.

Maillage des villes et contrat de plan vont donc de pair. Dans la négociation de plan, l'Etat, qui engage 52 milliards contre 43 pour les régions, est en droit de s'inquiéter du maillage des villes, en laissant chaque région décider du sien. La problématique de maillage en France n'est pas saugrenue compte tenu du passé historique de l'Europe.

Sixième proposition : aménagement du territoire et procédure budgétaire. Lors de l'examen de la loi de finances initiale pour 1989, nous nous sommes battus et nous avons obtenu une légère augmentation de crédits, mais je signale que les inscriptions supplémentaires ont été inscrites en loi de finances rectificative. Dans la loi de finances pour 1990, l'exercice est resté le même !

**M. Michel Giraud.** Vous avez raison !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** On reprend alors les références de la loi de finances initiale et non pas les inscriptions supplémentaires. Cette année, l'augmentation est appréciable : 37 p. 100. Mais l'an prochain, tout va encore recommencer puisque les crédits supplémentaires ont été inscrits en loi de finances rectificative. Cet exercice est aussi difficile pour le ministre que pour nous, commission des finances et commission de la production.

**M. Guy Bêche.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur d'information de la commission des finances.** Je demande donc modestement mais catégoriquement, monsieur le ministre, que Bercy nous entende bien : il faut que les crédits supplémentaires octroyés en loi de finances rectificative sur 1989 et sur 1990 soient intégrés dans la loi de finances initiale pour 1991. Si nous parvenions à un tel résultat, nous aurions déjà fait un bond appréciable la première année.

Septième proposition : renforcer la politique de localisation des entreprises. C'est mon « dada », que je partage avec M. Chavanes, depuis déjà quelques années ! Cela se passe plutôt bien quand même, n'est-ce pas, monsieur Chavanes ?

En 1987 - et vous étiez à l'époque ministre, mon cher collègue - lorsque M. Méhaignerie avait modifié les règles, les primes n'étaient plus déconcentrées mais gérées directement par la D.A.T.A.R. à partir de 20 millions de francs d'investissement : il y avait 65 dossiers. Il y en a eu 115 en 1988, puis 136 en 1989. Il y en a 81 pour les quatre premiers mois de l'année 1990.

Mes craintes de l'époque se vérifient. Nous aurons peut-être du mal, étant donné l'importance des dossiers à venir, à boucler le budget. Là encore, des crédits seront nécessaires parce qu'on ne tiendra pas jusqu'à la fin de l'année. J'ai donc fait mes comptes, modestement, et j'ai fait une proposition qui, au moins est claire et nette : il faut, pour 1991, 950 millions d'autorisations de programme et 950 millions de crédits de paiement parce que nombreuses ont été les réalisations en 1988, en 1989 et en 1990. Comme vous le savez, les plans de réalisation sont sur trois ans pour les P.A.T., et comme il y a des bons à tirer sur trois années, il est clair que l'on va avoir une montée en puissance des crédits de paiement. Par conséquent, le ministère de l'économie et du budget doit bien comprendre que, pour qu'il y ait réellement politique d'aménagement du territoire, les crédits doivent être abondés.

Huitième proposition : parce que je ne crois pas souhaitable de généraliser les politiques de primes, je propose une expérience sur 500 sites pour la prime d'aménagement du territoire, en ce qui concerne les petits projets des P.M.E. en milieu rural ; cela fait cinq par département. Mais je pose quelques conditions.

Premièrement, les investissements doivent être compris entre 8 à 20 millions de francs ; on est ainsi assuré de s'adresser au secteur des P.M.E.

Deuxièmement, il peut s'agir non seulement d'une création mais aussi d'une extension. En effet, le petit industriel installé en milieu rural qui veut réaliser un investissement fait l'objet de belles propositions pour aller s'installer dans une ville grande ou moyenne. Il ne peut pas rester en milieu rural faute de système attractif ; ce n'est pas la commune rurale, même en intercommunalité, qui peut le retenir.

Troisièmement - condition qui me paraît tout à fait fondamentale - faire partie d'un regroupement intercommunal. Pourquoi en effet ne profiterions-nous pas de la possibilité d'offrir des P.A.T. à de petits projets pour organiser le milieu rural et le regrouper sur les compétences économiques ? Ce serait une belle manière de montrer qu'il y a une volonté locale de travailler ensemble et d'arriver à des seuils critiques.

Dernière condition, elle aussi fondamentale, le regroupement devra être situé dans un canton de manière à ne pas avoir d'ennuis avec Bruxelles, qui considère que la carte de 1982 était déjà trop large. C'est d'ailleurs pourquoi M. le ministre hésite à demander la rectification des cartes sous peine de perdre des habitants précis.

La neuvième proposition concerne le monde rural et les nouvelles technologies de communication. Je le dis comme je le pense : le monde rural verra passer les autoroutes, mais sans avoir les sorties.

**M. Jean-Paul Charié.** Pourquoi ?

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur d'information de la commission des finances. Parce que la plupart du temps on ne fait pas de sortie d'autoroute pour chaque ville moyenne !

**M. Jean-Paul Charié.** On peut pourtant !

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur d'information de la commission des finances. De même, le monde rural n'aura pas les gares T.G.V. Pas la peine d'en parler.

**M. Jean-Paul Charié.** C'est différent !

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur d'information de la commission des finances. Par voie de conséquence, profitons des nouvelles technologies de communication et utilisons-les comme moyens pour corriger les disparités. Dans ce but, je propose que la mise en place du réseau Numeris soit programmée, dès l'année prochaine, dans le milieu rural. Un partenariat Etat-département pourrait le financer par comptes d'avances, comme on l'avait fait pour développer le téléphone en milieu rural. De telles propositions seraient importantes pour les entreprises comme pour les individus.

**M. Jean Besson.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Balligand,** rapporteur d'information de la commission des finances. De même, faisons attention, dans les campagnes les jeunes sont totalement « déconnectés » de ce qui se passe dans les villes. Le câblage étant pour l'instant trop difficile à réaliser pour des raisons technologiques, il faut installer des antennes paraboliques dans les chefs-lieux de canton. Cela ne coûterait pas très cher dans le cadre d'un partenariat avec le département ou la région, mais il est nécessaire d'avoir l'autorisation du C.S.A. pour le réseau hertzien. M. Schreiner, au nom d'une mission d'information, présentera prochainement des propositions dans ce sens. J'ai travaillé avec lui sur cette affaire.

Dixième et dernière proposition : organiser et encourager l'adaptation du service public en milieu rural. Monsieur le ministre, créons, une fois pour toutes, une commission départementale du maintien et de la modernisation du service public. Une telle structure existe déjà dans les zones de montagne ; il n'y en a pas ailleurs, pourtant il y a du rural partout et il faut le faire vivre.

En guise de conclusion, je répète que si nous voulons réussir une politique d'aménagement du territoire, il faut un discours et un budget.

Cessons de dire tout et n'importe quoi, de vouloir s'occuper du petit rural sans parler d'intercommunalité, de privilégier la grande ville en réclamant la gare T.G.V., tel tracé d'autoroute, une plate-forme intermodale, au nom de la compétitivité mais en demandant moins d'Etat et moins d'impôts !

Essayons de bien cibler la problématique de l'aménagement du territoire. Je n'en vois qu'une : faire un vrai réseau de villes en France, de la grande métropole de niveau européen jusqu'au centre-bourg du milieu rural, qui est aussi une petite ville et qu'il faut renforcer au niveau du pôle urbain. Voilà le vrai défi à relever. L'avenir du monde rural passera par les centres-bourgs. C'est démagogue que de prétendre régler la question rurale autrement. Cela suppose quelques implications financières que nous essaierons de gérer ensemble à vos côtés, monsieur le ministre. Nous taperons sur la table pour vous aider parce que nous croyons en l'action que vous menez avec vos collègues du Gouvernement. La volonté, la mobilisation des députés sur les questions d'aménagement du territoire sont fortes et responsables. On peut conjuguer modernité et solidarité dans ce pays, si l'on a une véritable politique d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je ferai part à la conférence des présidents de ma difficulté à présider ce débat.

En réponse au reproche formulé par le premier rapporteur, je lui rappelle que les débats sur les déclarations du Gouvernement sont organisés dans les conditions fixées par l'article 132 du règlement, qui ne prévoit que l'intervention des orateurs désignés par les groupes et d'un député non inscrit. L'observation stricte de cet article nous aurait privé évidemment de trois interventions passionnantes. Si la matière paraît inépuisable, il faut savoir se limiter ; loin de vouloir épuiser une matière, il n'en faut prendre que la fleur, comme disait le poète. Certains orateurs ne pensaient pas parler aussi tard dans le débat ; je les prie de m'en excuser.

J'ajoute que la priorité réclamée par M. Dinet ne paraît pas fondée. Le Gouvernement fait une déclaration. Mais les groupes, eux, sont dépositaires du mandat que leur a confié le suffrage universel et dont ils ont à lui rendre compte. A ce titre, ils demeurent toujours les premiers interlocuteurs du Gouvernement. C'est en tout cas le point de vue que je défendrai à la conférence des présidents.

Nous en revenons aux orateurs désignés par les groupes. Deux seulement pourront intervenir puisque la conférence des présidents est convoquée à dix-neuf heures trente.

La parole est à M. Daniel Le Meur.

**M. Daniel Le Meur.** Cette nouvelle politique d'aménagement, dont vous venez de nous livrer les grandes lignes, monsieur le ministre, me fait penser à une belle vitrine mais sans réel contenu. Vous affichez la volonté de créer les conditions de la relance et de l'emploi. Vous affirmez vouloir mettre tout en œuvre pour réduire les inégalités territoriales, sources d'exclusions sociales, et insérer l'ensemble des régions dans la construction, prétendue inéluctable, du marché unique des capitaux.

En fait, vous dessinez une organisation nouvelle de l'espace, qui doit être adaptée aux stratégies de localisation des groupes multinationaux à la recherche d'un « environnement » rentable : grandes infrastructures de transit, réseaux d'information rapides, pôles d'affaires, équipements et services performants.

Or ces efforts multiples pour répondre aux seules exigences de rentabilité entraînent la progression du chômage et de la précarité, l'aggravation des déséquilibres régionaux, l'affaiblissement de la France dans la C.E.E.

Votre politique d'aménagement s'insère dans le remodelage spatial que vous avez prévu pour nos régions. Elle favorisera les « eurocités » et des zones de tourisme de luxe où seront concentrés l'intelligence, les forces vives, les infrastructures, les réseaux de communication branchés sur les espaces européens et le transit international. Ces constructions de nouvelles métropoles se réaliseront au détriment du développement des services publics et réseaux nécessaires pour irriguer l'ensemble des tissus régionaux. Je pense, par exemple, aux P.T.T., à E.D.F., à la santé, à l'éducation, aux transports collectifs et aux collectivités locales.

Cette logique se retrouve dans l'industrie.

Nous connaissons déjà les zones sinistrées et les friches industrielles du Nord-Pas-de-Calais, de la Lorraine, des bassins de Carmaux, du Creusot, de La Ciotat, dont l'inefficacité des politiques de reconversion et de solidarité est patente.

L'ampleur prise par le déficit de l'industrie civile plonge des régions dans de graves difficultés structurelles.

Certaines d'entre elles sont aujourd'hui enfoncées par la R.F.A., qui poursuit une politique de domination de notre industrie.

Entre 1986 et 1988, les ventes de produits en provenance de la R.F.A. ont progressé de 162 p. 100 en Midi-Pyrénées, de 50 p. 100 en Bretagne, de 50 p. 100 dans les Pays de la Loire et de 40 p. 100 dans les deux Normandie.

Mais les dominations les plus importantes se situent dans les régions les plus industrialisées, se positionnant comme les euro-régions.

Ainsi, cinq régions ont, en 1988, absorbé à elles seules les deux tiers des livraisons totales de la R.F.A. à la France pour un montant total de 208 milliards de francs : ce sont l'Île-de-France, l'Alsace, la Lorraine, la région Rhône-Alpes et la Picardie, ma région.

Cette domination industrielle et commerciale entraîne donc une grave domination financière, qui n'est pas sans incidence sur les régions. Pour combler ses déficits, la France est de plus en plus dépendante du recyclage des capitaux allemands.

Je voudrais donner quelques exemples de cette domination qui se fait jour.

Daimler-Benz a exigé la construction de la deuxième chaîne d'Airbus en R.F.A. et la privatisation d'Airbus au détriment du développement du secteur aéronautique à Toulouse, ce qui ne sera pas sans incidence sur le site d'Albert en Picardie.

Dans un autre domaine, alors qu'on assiste à une nette reprise des chantiers navals européens, le Gouvernement bloque toujours le redémarrage de La Ciotat pour laisser la place aux affairistes branchés sur le tourisme de luxe.

Autre exemple, la chimie publique. Orkem, ex-C.D.F.-chimie de Dunkerque, est vendu au groupe italien Enimont. Le restant du groupe, situé pour l'essentiel en Lorraine et en Haute-Normandie, est dépecé et livré à l'appétit des multinationales allemandes et anglo-saxonnes. Tout cela pour que Elf et Total poursuivent leurs désastreuses aventures américaines !

Notre industrie automobile est mise à mal elle aussi. Ne venez-vous pas d'accepter la prise de participation du groupe suédois-nippon Volvo-Mitsubishi dans le capital du fleuron de notre industrie automobile, la Régie Renault ?

En Picardie, touchée par la crise, on compte 85 000 demandeurs d'emploi officiels, soit un taux de chômage de 11,6 p. 100, alors que, selon une enquête de l'I.N.S.E.E., en 1988, 30 p. 100 des salariés picards travaillent pour des firmes à capitaux étrangers.

Fait troublant également, le taux de chômage est plus important dans les agglomérations industrielles où sont implantés les grands groupes, comme à Amiens, Saint-Quentin, Chauny, Beauvais, Hirson ou Soissons.

Le tissu industriel de Vimeu dans la Somme se décompose car les P.M.E. de serrurerie et de robinetterie sont bradées aux holdings financiers étrangers.

Les grandes entreprises régionales sont récupérées par des capitaux allemands mais aussi américains et japonais. C'est une véritable récupération des marques et des parts de marché. C'est ainsi qu'à Amiens, la CEMA, du groupe Philips, numéro un de l'électroménager, est passée sous le contrôle américain, le groupe Wuirpool devenant donc à son tour numéro un de l'électroménager par un tour de passe-passe financier.

A Soissons, Jacob-Delafon est devenu américain. A Saint-Quentin, ce sont les japonais qui ont pris le contrôle de M.B.K., alors que Beghin-Say devient italien, tout comme le groupe B.S.L.

Plus particulièrement dans mon département de l'Aisne, ces firmes, dans leur logique européenne, que vient renforcer votre politique d'aménagement du territoire, rapatrient leur production, comme la firme Melitta qui ferme sa succursale

de Château-Thierry pour rapatrier sa production en R.F.A., tandis que Belin, toujours à Château-Thierry, filiale du puissant groupe B.S.N.-Riboud, qui se trouve dans les 1 000 entreprises françaises ayant multiplié par six leurs profits entre 1982 et 1988, préfère licencier 258 salariés pour s'implanter à l'étranger.

Près de 1 200 emplois sont menacés directement selon une enquête du comité d'expansion du département de l'Aisne. Le département perd, depuis 1974, 2 000 emplois industriels par an ! Les gouvernements successifs n'ont rien fait pour enrayer cette hémorragie, et l'aménagement du territoire picard, tel que vous le prévoyez, n'apporte aucun remède mais accentue plutôt ce processus. Vous voulez aménager, oui, mais certaines régions plutôt que d'autres, et la Picardie, comme d'autres régions de France, est délaissée et vouée à la désertification industrielle.

Cette politique n'est pas la bonne. Mon collègue et ami, Jean-Claude Lefort, a mis en évidence tout à l'heure les propositions des communistes. Je n'y reviens pas.

Les mécontentements et les revendications exprimés ici et là dans tout le pays, dans des luttes diverses, soulignent combien l'aménagement du territoire doit devenir l'affaire des travailleurs et des populations, et non celle des aréopages techno-bureaucratiques ou des multinationales.

Les enjeux de maîtrise de la construction d'une nouvelle cohérence nationale en prise sur les besoins modernes de coopération internationale sont à la portée des luttes. Vous ne vous étonnez pas de savoir que nous serons, comme toujours, aux côtés des travailleurs de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Briane.

**M. Jean Briane.** Monsieur le ministre, mon intervention comprendra une affirmation, quatre constats et trois propositions.

Une affirmation d'abord.

L'aménagement du territoire ne peut résulter que d'une démarche volontariste et coordonnée de l'Etat et des collectivités territoriales gestionnaires de l'espace et responsables à leur niveau respectif de l'intérêt général, associant à leur démarche, dans un partenariat organisé, les forces économiques, seules créatrices de richesses et d'emplois, ainsi que les mouvements associatifs dans leur grande diversité, acteurs et opérateurs sur le terrain de la vie sociale et culturelle, faiseurs et mobilisateurs d'opinion.

Quatre constats, ensuite.

Premièrement, de grands déséquilibres internes qui tendent à s'accroître - déséquilibre démographique entre régions françaises, à l'intérieur des régions et des départements ; déséquilibre économique, évident entre régions ; déséquilibre dans la présence des services publics et des services au public : commerce, artisanat, etc., - avec les graves conséquences qui en résultent pour les collectivités territoriales et leurs budgets, donc pour les moyens des régions, des départements, des communes des zones territoriales défavorisées.

Deuxièmement, une insuffisance et une inadéquation de l'indispensable maillage urbain et rural sur lequel doit reposer le développement.

Troisièmement, les surcoûts excessifs des fortes concentrations urbaines et la déshumanisation des cités et des banlieues. Il serait intéressant et probablement édifiant d'afficher le coût comparatif des infrastructures, des équipements, des services, et notamment des transports, en région parisienne, en zone fortement urbanisée, ou dans toutes les mégapoles françaises, et en secteur diffus.

Quatrièmement, enfin, l'indifférence ou le mépris pour l'espace montagnard ou rural de nos grands esprits prétendument aménageurs du territoire.

J'en veux pour preuve, par exemple, un rapport intitulé : *Les cinq zones d'équipement et d'aménagement du territoire français dans l'espace européen*. Il consacre quatre lignes au Massif central. A la page 56, sous le titre : « Le Massif central dans la diagonale aride », on peut lire : « Pour la centaine de millions d'« Eurocitadins », le Massif central pourrait être le premier centre européen de désintoxication urbaine avec ses trois mille stations de marche à pied, de grand air et de silence. » (*Sourires.*) Il s'agit des trois mille villages de ces régions du Massif central : le Limousin et l'Auvergne !

Non, non et non, le Massif central n'est pas seulement un parc naturel pour les marcheurs. Les élus et les habitants de ce massif ont la ferme volonté d'en faire autre chose, monsieur le ministre, et ils le feront avec votre aide.

La France n'a pas la dimension continentale du Canada, des U.S.A. ou de l'U.R.S.S. et ne dispose que de très peu d'espace. Elle ne peut se permettre de gaspiller un pouce de son territoire.

L'accueil des « Eurocitadins » et le tourisme ne seront pas possibles dans un pays vide de présence humaine permanente.

Quelle place fait-on à la montagne et à l'espace rural dans l'aménagement du territoire ? Tient-on suffisamment compte de la diversité des territoires et de la diversité des montagnes ? On ne pénètre pas dans le Massif central, vieux massif au relief tourmenté, comme on pénètre dans les Alpes ou dans les Pyrénées !

Qu'a-t-on fait, monsieur le ministre, en cinq ans, pour appliquer de façon tangible la loi sur la montagne, votée à la quasi-unanimité par le Parlement en décembre 1984, première loi-cadre pour un aménagement authentique du territoire ? Certes, timidement, quelques dispositions ont été appliquées, mais il en reste beaucoup plus encore à mettre en œuvre pour qu'elle soit pleinement traduite dans les faits. Les discours, les débats comme celui d'aujourd'hui, les lois sur l'aménagement du territoire ne suffisent point à le réaliser. Les actes doivent suivre. Il y faut la volonté des pouvoirs publics, mais aussi celle des élus et des populations.

J'en viens à mes propositions.

Premièrement, le ministère de l'aménagement du territoire doit être un ministère plein, placé soit sous la responsabilité d'un ministre d'Etat, soit sous l'autorité du Premier ministre avec délégation de celui-ci. Il ne doit en aucun cas être un sous-ministère placé sous l'autorité d'un ministère technique. Le ministre de l'aménagement du territoire doit avoir prépondérance et autorité sur l'ensemble des ministères techniques, et non être sous la dépendance et la tutelle de l'un d'eux.

**M. Michel Giraud et M. Georges Chavaneau.** Très bien !

**M. Jean Briane.** Deuxièmement, la D.A.T.A.R., que l'on voulait supprimer il n'y a pas si longtemps, doit être le fer de lance de l'aménagement du territoire et sa « tête chercheuse ». Il faut bien entendu qu'elle dispose des moyens nécessaires, ce qui n'est pas le cas.

Troisièmement, l'Etat doit intervenir en partenariat à trois niveaux pour faire jouer à plein la solidarité nationale : au niveau des grandes infrastructures nationales - routes, fer, air - et des télécommunications, conditions premières de l'aménagement du territoire, avec une meilleure péréquation dans la répartition des crédits publics à travers la D.G.E., la D.G.F., etc., au niveau des contrats de Plan Etat-région, pour aider les régions les moins fortes à décoller et à s'équiper, enfin, au niveau local, en s'appuyant sur une intercommunalité renouée et adaptée, apte à promouvoir le développement local dans le cadre d'un partenariat organisé et militant, avec les forces économiques et le mouvement associatif.

Deux propositions de loi, l'une signée par le groupe socialiste et l'autre dont je suis l'auteur et qui a été signée par un grand nombre de collègues de l'opposition, ont été déposées à peu près dans les mêmes termes pour organiser l'intercommunalité en proposant la communauté rurale.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Nous pouvons construire des choses ensemble !

**M. Jean Briane.** Bien sûr !

En résumé, ce que réclame l'élu de la montagne que je suis, c'est d'abord une meilleure répartition des activités et des hommes sur le territoire national, ensuite une application totale et immédiate des dispositions de la loi montagne, enfin, la reconnaissance de l'entité Massif central, à laquelle j'appartiens, dans la politique d'aménagement du territoire de notre pays, avec un nouveau « Plan Massif central », à côté des cinq zones d'équipement et d'aménagement du territoire que le délégué à la D.A.T.A.R., M. Duport, présentait récemment dans un congrès comme autant d'« arcs » de développement européen.

Le Massif central fait aussi partie intégrante de l'Europe et est par excellence l'une des grandes régions européennes à aménager, tant pour ses habitants qui y sont enracinés, que pour les « Eurocitadins » de la grande Europe en devenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

## FORMATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** Lors de la séance du mercredi 23 mai 1990, il a été notifié à l'Assemblée la décision du Gouvernement de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale.

Le délai de dépôt des candidatures à cette commission est fixé au vendredi 1<sup>er</sup> juin à douze heures au lieu du mercredi 6 juin, à dix heures trente.

A l'expiration de ce délai, les candidatures seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'aménagement du territoire.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER